



# Revue de Presse



Revue de Presse du 17 au 21 avril 2017. Envoi 2

# Présidentielle 2017 : la fonction publique, à l'aube d'une révolution ?

A la veille de l'élection présidentielle, *Acteurs publics* revient sur les programmes des principaux prétendants à l'Élysée pour la fonction publique. Propulsée sur le devant de la scène à l'occasion de la campagne de François Fillon pour la primaire de la droite et du centre, la réforme du secteur public occupe aussi une place importante dans le programme de l'ex-ministre de l'Économie Emmanuel Macron.

## **Le fonctionnaire, sujet à débat... mais assez consensuel**

*"Je suis l'ennemi de la bureaucratie, mais je ne suis pas celui des fonctionnaires ! Il y a peu de tâches aussi nobles que celles du professeur, de l'infirmière, du magistrat, du soldat, du policier."* En ce 29 janvier, une ode aux fonctionnaires résonne porte de la Villette, à Paris. Elle est prononcée par un François Fillon désireux de rééquilibrer sa communication et de ne pas se laisser enfermer dans un positionnement antifonctionnaires dans lequel son credo pouvait l'entraîner. La sortie résume bien l'état d'esprit ambiant. Si la figure du fonctionnaire reste contrastée dans l'opinion, nourrie par les clichés et axée autour d'un statut que la crise économique et sociale de 2008 a rendu par ricochet encore plus protecteur, aucun des candidats à l'Élysée n'a développé de discours politique de remise en cause de ce modèle. Bien au contraire. *"Dans un monde plein de turbulences, dans un pays qui doute de lui-même, il faut que la fonction publique soit le fer de lance de la protection des Français et du redressement de la nation"*, dit même Jean Messiha, énarque et coordinateur du projet présidentiel de Marine Le Pen, laquelle a progressivement pris le contre-pied idéologique de son père sur ce thème.

Les mots et les expressions varient selon les candidats, mais tous légitiment chacun à leur manière la place des fonctionnaires au sein de la puissance publique. Des fonctionnaires dont chacun a pu mesurer le rôle déterminant durant les deux dernières années, marquées par les attentats. *"Il existe un problème autour de leur image, estime l'universitaire Nicolas Matyjasik, coordinateur du programme présidentiel de Benoît Hamon. Le fonctionnaire bashing nous agace. Derrière, il y a des métiers, des gens qui ont des convictions."* *"S'il y avait moins de fonctionnaires, tous ces services seraient assumés par le privé et cela coûterait plus cher, prolonge Alexis Corbière, porte-parole de Jean-Luc Mélenchon, qui ne pense pas que le privé ferait mieux. Nous avons besoin d'un État fort redistributeur. L'impôt privé coûterait beaucoup plus cher."*

## **Le maintien du statut, une quasi-unanimité (de façade)**

Vive le statut de la fonction publique ! C'est le mot d'ordre de plusieurs candidats à la présidentielle. *"Le statut de la fonction publique a toute sa place dans la France d'aujourd'hui !* juge Jean Messiha, coordinateur du projet présidentiel du FN. *Il nous semble légitime que des contraintes spéciales et des avantages spéciaux dans la fonction publique soient organisés dans le cadre d'un statut lui aussi spécial. Le préserver, c'est l'un des engagements de Marine Le Pen."* Du côté de Benoît Hamon et de Jean-Luc Mélenchon, le sujet est très peu évoqué, tant il ne fait pas débat ! Deux autres candidats avancent en revanche à pas comptés sur le sujet. *"Si le statut est évidemment maintenu pour tous ceux qui en relèvent aujourd'hui, nous en reverrons progressivement le périmètre, en assumant que le contrat puisse être un mode de recrutement complémentaire au statut"*, indique l'ex-Premier ministre François Fillon, tout en précisant n'avoir pas envisagé de supprimer ce dernier, *"parce que le statut, s'il est bien appliqué, reste le meilleur régime pour assurer la souplesse de fonctionnement des administrations et le bon équilibre entre les obligations et les droits d'un fonctionnaire"*. Pour lui, il faudrait revenir aux fondamentaux et appliquer le statut général des fonctionnaires de 1946 à la lettre : récompenser le mérite et valoriser les compétences plus que l'ancienneté, que ce soit en termes de salaire, d'avancement, de promotion ou de changement d'affectation. Une révolution des pratiques plus qu'une révolution du statut lui-même. Au chapitre des résolutions, il est un autre candidat qui n'entend pas rester sur le banc de touche : Emmanuel Macron, qui promet de maintenir le statut tout en le "modernisant". Un terme ambigu qui ne cache pas une volonté d'ouverture du jeune candidat. Durant son passage à Bercy, il avait déjà donné le fond de sa pensée par des déclarations alambiquées, transgressant avec gourmandise les codes de la solidarité gouvernementale, pour mieux construire son personnage iconoclaste. *"On va progressivement entrer dans une zone – on y est déjà d'ailleurs – où la justification d'avoir un emploi à vie garanti sur des missions qui ne le justifient plus sera de moins en moins défendable"*, avait ainsi affirmé en septembre 2015 le ministre lors d'un débat organisé par le groupe de réflexion En temps réel, déclenchant illico une tempête politico-médiatique. Depuis, le candidat a un peu poli son discours mais sans renier l'objectif : il veut ouvrir l'encadrement supérieur dans la fonction publique de l'État en éliminant les contraintes statutaires qui restreignent l'accès aux postes d'encadrement supérieur dans la fonction publique. Il veut également supprimer l'accès direct aux grans corps à la sortie de l'ENA. Des verrous très symbolique. Ces réformes pourraient occasionner de fortes résistances... Emmanuel Macron entend aussi *"développer le recrutement sur contrat dans les fonctions non-régaliennes, afin de permettre au service public d'attirer des professionnels d'expérience en fonction des besoins"*.

Le statut des fonctionnaires établi en 1946 a subi à ce jour pas moins de 225 modifications, dont la dernière en date, la loi sur la déontologie, les droits et les devoirs des fonctionnaires, a été votée en 2016. Un texte plus technique que politique, sans grand changement majeur. Pour rappel, au 31 décembre 2014, 70,6 % des agents publics étaient sous statut (hors contrats aidés) : 64,3 % dans l'État, 77,5 % dans la territoriale et 72,2 % dans l'hospitalière. Alors que la politique de fusion des corps menée durant cette dernière décennie au sein de la fonction publique de l'État marque le pas (il reste un peu plus de 300 corps contre près de

700 en 2005), aucun des candidats ne reprend pour l'instant l'une des idées récurrentes dans le débat, formulée par le Conseil d'État au cours des années 2000 : la création d'une fonction publique de métiers pour dépasser le modèle actuel, archicomplexe, de gestion par corps.

### **Le débat sur les missions, grand absent de la campagne**

Beaucoup de candidats se disent prêts à la discussion, mais en réalité personne n'en parle vraiment ! Le débat sur les missions du service public reste à ce stade le grand absent de cette campagne très focalisée sur des propositions liées aux moyens : effectifs, temps de travail, etc. Aucun candidat n'aborde franchement le périmètre d'intervention de l'État ou ne s'interroge sur les grands objectifs que devrait poursuivre à l'avenir la puissance publique : renforcer certaines politiques publiques, réviser à la baisse ou abandonner certaines missions, en assumer d'autres mais en s'organisant différemment... Même François Fillon reste très prudent après ses déclarations sur la Sécurité sociale, contre-productives sur le plan électoral et finalement revues et corrigées. Car chacun a bien senti le piège. Les Français, aux aspirations parfois difficiles à suivre sinon contradictoires, aiment leurs services publics actuels. À en croire un sondage réalisé en février par l'Ifop pour Acteurs publics et EY, ils souhaitent majoritairement les conserver, quitte à les financer encore davantage par l'impôt.

Loin des *sunlights*, le débat fait pourtant déjà rage dans les collectivités locales, contraintes pour certaines de revoir leur offre de service public, sous l'effet notamment des baisses des dotations. Au plan national, pour l'instant, la discussion reste au stade du néant, hormis peut-être cet appel du Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui, dans un rapport peu novateur sur l'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent – publié en janvier dernier –, avait fait de la redéfinition des missions la première de ses recommandations... Il faut dire que la Révision générale des politiques publiques (RGPP) initiée sous la Présidence Sarkozy a laissé un goût amer, en donnant davantage le sentiment d'un coup de rabet budgétaire généralisé que d'un exercice réellement réflexif associant les citoyens. La Modernisation de l'action publique (MAP) sous l'ère Hollande, dont on ne sait ce qu'il est vraiment ressorti, n'a pas davantage convaincu, au-delà d'un discours politique de rupture avec la RGPP mâtiné d'une intense séquence "évaluations". *"La question des missions n'est pas taboue, assure l'universitaire Nicolas Matyjasik, coordinateur du programme présidentiel de Benoît Hamon. On a juste eu un problème de méthode avec la RGPP. La MAP a davantage associé les usagers."*

### **Les effectifs, "supermartingale" politique**

*"Pour aborder le filloniste, commencez toujours par lui demander quels fonctionnaires on supprime. Immanquablement, il commencera par vous dire lesquels il ne supprimera pas : policiers, gendarmes, militaires, infirmiers, aides-soignants, surveillants de prison... Même que ceux-là, il en créera parce qu'il en faut*

*plus !*” Ce 4 décembre 2016, sur son blog, le secrétaire d’État au Budget, Christian Eckert, rodait son petit numéro à l’aube d’une campagne au cours de laquelle les chiffres allaient effectivement devenir rois. Avec la suppression de 500 000 emplois publics – pour une économie estimée à 15 milliards d’euros –, François Fillon a frappé très fort. *“Plus d’1 million d’agents publics quitteront la fonction publique sur le quinquennat”*, prédit le candidat LR. Son projet *“permettra tout à la fois d’économiser 500 000 emplois publics et de recruter dans le même temps au moins autant d’agents”*, estime-t-il en citant plusieurs secteurs prioritaires : armées, forces de l’ordre et justice. Une manière de dépasser les années Sarkozy, qui avaient déstabilisé ces secteurs par la politique du non-remplacement d’un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et que la gauche a tenté, non sans mal, de remettre sur pied en identifiant des priorités de recrutement différenciées selon les ministères. De fait, les candidats à cette élection présidentielle ne cessent de parler des effectifs, brandissant tous azimuts des chiffres aux allures de solutions politiques compréhensibles par tous. Des effectifs en moins, en plus, en moins du plus... Le levier est certes d’importance, mais il paraît bien difficile de se forger une appréciation des propositions à partir de ces seuls indicateurs. La Présidence Hollande incite de ce point de vue-là à la prudence. La promesse faite en 2012 de créer 60 000 postes dans l’éducation nationale n’a pas encore été complètement tenue du fait des difficultés importantes de recrutement dans certaines disciplines, tandis que l’impact qualitatif de cette politique reste discuté.

Jean-Luc Mélenchon propose, lui, de recruter 60 000 enseignants supplémentaires *“car on n’y est pas encore”*, justifie son porte-parole, Alexis Corbière, en pointant les rémunérations basses des enseignants. Le candidat de La France insoumise promet de recruter en tout entre 180 000 et 200 000 agents supplémentaires dans les trois fonctions publiques, parmi lesquels 10 000 policiers et gendarmes. Son concurrent le plus direct, le socialiste Benoît Hamon, affiche des objectifs plus mesurés. Il évoque l’embauche de 37 000 à 40 000 fonctionnaires pour l’éducation nationale. *“Nous voulons aussi réarmer les inspections du travail, notamment avec la création d’une brigade de lutte contre les discriminations qui permette d’aller voir et faire du testing dans les entreprises”*, explique Nicolas Matyjasik. Le candidat du PS veut aussi créer 1 000 postes de policiers et de gendarmes chaque année.

À rebours des candidats de gauche, Emmanuel Macron juge possible de ne pas renouveler 120 000 postes de fonctionnaires (70 000 dans les collectivités et 50 000 à l’État). L’objectif : respecter les engagements de la France sur le déficit. En lieu et place des baisses de dotations, le candidat veut nouer avec les collectivités un pacte sur cinq ans, dans lequel il contractualisera une baisse de 10 milliards d’euros de leurs dépenses. S’agissant de l’État, il prévient : *“Je donnerai aux ministres une vraie latitude politique. Je ne les garderai pas s’ils ne mettent pas en œuvre les économies.”*

De son côté, le Front national promet de créer de nouveaux postes dans le domaine régaliens : 15 000 dans la police et la gendarmerie, dans la défense (50 000), dans les prisons, la magistrature ou les hôpitaux. *“Bien entendu, cela n’est pas contradictoire avec la nécessité de rationaliser la gestion des services publics, y compris celle de leurs effectifs, partout où c’est possible*, dit Jean Messiha. *Ce sera le cas par*

*exemple dans les administrations locales, où nous proposons une organisation simplifiée : réduction du nombre de niveaux d'administration, en supprimant notamment les régions, avec une clarification des compétences."*

### **Ouvrir les concours, sujet d'inquiétude mais à la mode**

Voilà l'idée qui les rassemble tous : diversifier le recrutement dans la fonction publique tout en maintenant le principe du concours. À gauche, la haute fonction publique reste un sujet de préoccupation. Benoît Hamon promet une plus grande ouverture des postes à haute responsabilité, afin que la haute administration "soit représentative de la société et au service du pays". L'ex-ministre de l'Éducation nationale entend ainsi moderniser l'École nationale d'administration (ENA), en y adaptant le recrutement "pour diversifier les profils et les origines sociales des élèves". Il souhaite aussi mettre fin à la sortie directe dans les grands corps. Des antiennes des politiques depuis quarante ans, qui oublient souvent de préciser que l'homogénéité sociale se forge surtout en amont du recrutement, durant le parcours scolaire... Jean-Luc Mélenchon défend une approche un peu plus radicale en proposant la suppression du concours externe de l'ENA pour toute personne n'ayant jamais travaillé. L'objectif : recruter des hauts fonctionnaires justifiant d'"une connaissance vécue de la réalité du travail". Afin de diversifier l'accès à la fonction publique, il veut également remplacer les "emplois d'avenir" par un "contrat jeune" d'une durée de cinq ans, dans le secteur non marchand et public, ouvrant droit à une formation qualifiante en alternance ou à une préparation aux concours de la fonction publique. Marine Le Pen promet, elle, d'amplifier la diversification des voies d'accès. Il s'agirait de généraliser le système dit du troisième concours, ouvert aux hommes et aux femmes notamment issus du secteur privé. Ce concours s'adresserait à des candidats d'au moins 45 ans justifiant d'au moins huit ans d'expérience.

De fait, ces propositions des candidats font écho à de nombreuses réformes initiées sous ce quinquennat : le principe du troisième concours a été largement généralisé par la loi "Égalité et Citoyenneté" votée en 2016. Ce texte a par ailleurs étendu le dispositif du parcours d'accès aux carrières des fonctions publiques territoriale, hospitalière et de l'État (Pacte) aux moins de 28 ans et aux chômeurs de longue durée âgés de plus de 45 ans et bénéficiaires de *minima* sociaux, leur permettant ainsi d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C. Le gouvernement a également initié un travail de fond sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public, après la remise du rapport L'Horty, qui démontrait que les procédures de recrutement comportaient dans certains cas des biais discriminatoires.

**Pierre Laberrondo**

# Terra Nova pilonne les suppressions de postes promises par François Fillon

Le *think tank* proche de la gauche reproche au candidat LR de *“demander davantage d’efforts à la fonction publique d’État, qui en a déjà fait beaucoup, et finalement très peu à la fonction publique territoriale, qui est pourtant responsable d’une bonne partie des dérives constatées”*. Terra Nova juge que François Fillon, *“candidat des clientèles politiques”*, a cédé au lobbying des élus locaux LR.

Voilà une note très engagée, voire très à charge, et qui ne passe pas inaperçue à cinq jours du premier tour de l’élection présidentielle. La fondation Terra Nova, proche de la gauche et des milieux sociaux-démocrates, revient, dans un document de 5 pages publié le 19 avril, non signé et intitulé *“Emplois publics : les mauvais comptes de François Fillon”*, sur la proposition phare du candidat de la droite et du centre : la suppression de 500 000 postes d’agents publics sur le prochain quinquennat.

La fondation critique autant le diagnostic que la stratégie du candidat. Pour rappel, l’ancien Premier ministre, qui s’est fixé l’objectif de réaliser 100 milliards d’euros dont 15 milliards au titre des suppressions d’effectifs, estime qu’1 million d’agents quittera la fonction publique sur le quinquennat, qu’il s’agisse de fonctionnaires admis à la retraite ou de contractuels arrivés au terme de leur contrat. Le député de Paris, une fois élu Président, n’en remplacerait que 500 000. *“Comment cet effort historique serait-il réparti entre les différentes fonctions publiques ? s’interroge Terra Nova. De manière surprenante, François Fillon ne répond pas formellement à cette question”*, poursuit la note, en relevant que les départs en retraite se répartiront de façon inégale entre les trois fonctions publiques : 55 000 pour l’État (52 %), 27 000 pour les collectivités territoriales (25,5 %) et 24 000 (22,5 %) pour la fonction publique hospitalière.

## **Les dépenses au centre la discorde**

Terra Nova remet en cause la crédibilité du projet du candidat, notamment parce qu’il n’a jamais dit combien il entendait rétribuer le passage aux 39 heures qui figure aussi dans son programme et que, par ailleurs, sa proposition d’allonger la durée de cotisation pourrait bien retarder les départs en retraite...

*“Si l’on suit le programme de François Fillon, l’État et ses établissements publics devraient en effet prendre à leur charge un tiers des 100 milliards d’économies recherchées”*, juge la fondation, en relevant qu’un effort deux à trois fois moins

important (*"10 à 15 milliards d'euros répartis sur les cinq années du mandat"*) serait par ailleurs demandé aux collectivités territoriales.

Terra Nova reconnaît que les dépenses publiques de l'Hexagone ne sont pas loin de constituer un record – parmi les pays membres de l'OCDE, seule la Finlande y consacre davantage de ressources –, mais estime que la dépense publique ne doit pas être confondue avec l'emploi public. *"Si l'augmentation en valeur des dépenses publiques est réelle dans tous les cas, elle n'est pas tirée principalement par les dépenses de fonctionnement et les salaires des agents, dont la part dans l'ensemble des dépenses a en réalité diminué depuis une quinzaine d'années"*, argumente Terra Nova, chiffres à l'appui.

Le *think tank* en profite pour essayer de battre en brèche l'une des idées martelées par François Fillon au gré de ses interviews. L'argument selon lequel supprimer 500 000 postes d'agents publics conduirait simplement à revenir à la situation du début des années 2000 – époque où *"le pays n'était pas sous-administré"*, selon une antienne de l'ancien Premier ministre – *"trouve vite ses limites"*, juge Terra Nova, en rappelant que la population a augmenté depuis de 3,8 millions d'individus, *"autant de nouveaux venus qu'il faut éduquer, protéger, soigner, etc."*

### **Les collectivités dans le viseur**

En rapportant le nombre d'agents publics à la population, la France se situe *"certes dans la partie haute du tableau des pays l'OCDE, mais pas en tête"*. Avec 86 agents publics pour 1 000 habitants, elle pointe assez loin derrière les pays nordiques, en particulier, analyse Terra Nova. Le *think tank* reproche surtout au candidat LR de ne pas proportionner correctement les efforts et de *"faire porter la plus large partie du chapeau à la fonction publique d'État"*.

*"S'il reste assurément des gisements de productivité dans le champ de l'action publique, force est de constater que l'État a déjà réalisé des gains de productivité significatifs ces dix ou quinze dernières années"*, poursuivent les auteurs de la note en observant que les coûts de fonctionnement pesaient 38,3 % des dépenses totales de l'État et des établissements publics en 2000, contre 34,3 % en 2015.

La hausse des effectifs de l'hospitalière – entre 0,9 et 1,2 million d'agents supplémentaires entre 2000 et 2015 – aurait, elle, été tirée par la structure démographique du pays : le vieillissement de la population entraîne en effet une augmentation structurelle des besoins et des dépenses de santé. La territoriale n'a pas autant d'excuses pour Terra Nova, qui juge que les transferts de compétences de l'État vers les collectivités n'expliquent pas tout de la hausse de leurs dépenses, pointant *"une gestion peu exemplaire des deniers publics"*.

### **Le candidat directement ciblé**

Terra Nova trouve là son principal angle d'attaque du projet de François Fillon. *"Dans ces conditions, analyse le think tank, il est difficile de comprendre la stratégie du candidat Fillon qui consiste à demander davantage d'efforts à la fonction publique d'État qui en a déjà fait beaucoup, et finalement très peu à la fonction publique territoriale qui est pourtant responsable d'une bonne partie des dérives constatées."*



Et la fondation d'attaquer frontalement François Fillon : *“À dire vrai, tout semble fait ici pour ne pas froisser les bataillons d'élus locaux Les Républicains dont le constant lobbying contre une révision à la baisse des dotations générales de fonctionnement – notamment durant le quinquennat écoulé – a manifestement porté ses fruits.”* In fine, la fondation assène : *“François Fillon, qui s'est souvent peint en candidat du courage, est ici avant tout le candidat de ses clientèles politiques.”*

Alors que les missions régaliennes seront probablement épargnées au sein de l'État, Terra Nova redoute que les secteurs les plus lourds en effectifs – parmi lesquels l'éducation nationale qui pèse, à elle seule, un quart du budget de l'État et 44 % de ses agents – ne soient particulièrement ciblés.

**Pierre Laberrondo**

# Les mutuelles de fonctionnaires veulent plus d'équité entre public et privé

Dans les cinq années à venir, les décideurs publics doivent mieux prendre en compte le sujet de la couverture complémentaire des fonctionnaires, a martelé la Mutualité Fonction publique lors du lancement de sa nouvelle campagne de sensibilisation, le 19 avril. Au menu des revendications des mutuelles : la revalorisation de la participation des employeurs publics et la limitation de l'ouverture à la concurrence.

À quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, les mutuelles "historiques" de fonctionnaires sonnent le tocsin. La Mutualité Fonction publique (MFP) a lancé, mercredi 19 avril, une campagne de sensibilisation pour dénoncer la "fragilité" dont seraient victimes les fonctionnaires dans leur accès à une protection sociale complémentaire.

*"Les fonctionnaires sont les parents pauvres de l'aide à l'accès à la complémentaire dans une grande indifférence",* souligne la fédération, qui ne regroupe pas moins de 21 mutuelles. L'occasion pour celle-ci de pointer une nouvelle fois du doigt l'"iniquité" des droits entre la sphère publique et la sphère privée. Quand l'employeur du secteur privé est obligé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la généralisation de l'Accord national interprofessionnel (ANI), de financer *a minima* 50 % du coût de la couverture de ses salariés, l'employeur public n'accorde, pour ses fonctionnaires d'État *"qu'une aide équivalente en moyenne à 3 % du montant de la cotisation"*, précise la MFP. Et ce n'est pas une obligation pour lui, l'État étant libre de participer ou non à la protection sociale complémentaire de ses agents. Le fonctionnaire a lui aussi le choix de cotiser ou non à une couverture complémentaire en santé et/ou prévoyance.

## Une mobilisation de "législature"

*"Comment justifier une telle différence dans l'accès aux soins ?* tonne Serge Brichet, le président de la MFP. *L'état de santé des fonctionnaires concerne tout le monde et quand ils sont fragilisés, le service public peut se trouver affecté."*

Malgré le timing de présentation de cette campagne de communication – en pleine campagne électorale –, la MFP réfute toute accusation d'opportunisme. *"Bien sûr, nous nous sommes saisis de la période pour soulever cette problématique, mais nous comptons l'inscrire dans la continuité"*, souligne Serge Brichet, qui dirige aussi la Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie (MGEFI).

Une campagne de "législature" et non à "court terme" au cours de laquelle les mutuelles historiques de fonctionnaires comptent bien se faire entendre des décideurs publics. *"Nous allons leur porter, ainsi qu'aux postulants à l'Assemblée nationale, les revendications qui sont les nôtres pour la protection sociale complémentaire des fonctionnaires"*, ajoute le président de la MFP.

### **Refus d'une stimulation de la concurrence**

Outre la revalorisation de la participation financière des employeurs publics, dont elle admet connaître *"le poids des conséquences budgétaires"*, la MFP veut aussi lutter contre toute nouvelle stimulation de la concurrence sur le marché de la couverture complémentaire. *"Elle est déjà stimulée, les fonctionnaires ont le choix entre 500 opérateurs, affirme Serge Brichet. Ce que je crains, c'est la mise en concurrence volontairement organisée par l'État."*

En filigrane des propos du mutualiste : la procédure de référencement dans la fonction publique d'État, c'est-à-dire la démarche par laquelle les ministères sélectionnent, pour une période de sept années, les organismes chargés de la protection sociale de leurs agents, pour leur accorder ensuite leur participation financière. Toujours en cours, celle-ci a fait craindre à la MFP une plus grande ouverture du marché à des opérateurs extérieurs au milieu mutualiste "historique", et notamment à des sociétés d'assurance privées.

Pour le moment, les premiers résultats des appels d'offres laissent présager une certaine forme de continuité. Le ministère des Affaires étrangères et celui de l'Économie et des Finances ont tous les deux renouvelé leur convention avec leur mutuelle historique de fonctionnaires, la Mutuelle des affaires étrangères et européennes (MAEE) pour le Quai d'Orsay et la MGEFI pour Bercy.

La donne risque d'être bien différente au ministère de l'Éducation nationale, où un maximum de 3 organismes pourront être référencés, et notamment la société d'assurance AXA. Une entrée sur le marché que redoute la MFP, pointant par la même occasion un risque de désorganisation et de rupture de solidarité : *"Si AXA pénètre ce marché, elle ne va pas s'embarrasser des plus faibles, c'est-à-dire les retraités"*, estime Serge Brichet.

**Bastien Scordia**

# La justice 3.0, chantier inachevé de Jean-Jacques Urvoas

Dans sa lettre au futur ministre de la Justice, l'actuel locataire de la Place Vendôme l'invite à moderniser l'informatique de la justice et à utiliser à bon escient l'*open data* judiciaire.

C'est le chantier n° 3 (sur 10) que Jean-Jacques Urvoas n'a pas pu mener à son terme : moderniser et sécuriser l'informatique de la justice, mais aussi optimiser le recours à l'*open data* judiciaire. Dans la "Lettre du garde des Sceaux à un futur ministre de la Justice" qu'il a rendue publique le 18 avril, celui qui aura occupé le bureau de la place Vendôme pendant à peine plus d'un an veut "*partager une ambition pour la justice (...) au-delà des alternances*" car, dit-il en introduction de ces 50 pages de courrier, "*tout l'art de la politique est de savoir se servir des conjectures*".

Première des priorités : la dématérialisation des procédures, qui "*n'est plus une option*". "*Il faut viser l'ensemble des procédures et échanges internes du ministère mais aussi avec le justiciable, les services enquêteurs de la police ou de la gendarmerie, les avocats ou encore les personnes détenues (réservation de parloirs, communication avec l'administration, etc.)*", illustre Jean-Jacques Urvoas.

Aussi le ministère de la Justice devra-t-il consacrer les moyens nécessaires à "*une mutation de la conception de ses systèmes informatiques, lesquels, depuis toujours, sont morcelés et cloisonnés par métier entre les différentes directions (services judiciaires, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, secrétariat général, etc.)*". Une configuration jugée "*dépassée*" par le garde des Sceaux et qui doit être abandonnée pour une autre approche pragmatique : partir des besoins des justiciables.

## Obsolescence des systèmes d'information

Choqué que ses services soient aujourd'hui incapables d'effectuer "*un suivi de l'entier parcours pénal d'une personne*" du fait de la dispersion des fonctions statistiques dans les différentes directions du ministère, Jean-Jacques Urvoas encourage son successeur à développer "*un outil statistique pleinement ministériel*" qui mettrait à disposition des éléments en temps réel ou de manière prévisionnelle.

"*Évidemment, cette transformation doit s'accompagner d'une rénovation profonde des infrastructures informatiques, aujourd'hui largement frappées d'obsolescence, au point qu'il est par exemple de plus en plus difficile d'acquérir des pièces de rechange face aux pannes téléphoniques qui se multiplient*", tacle avec pragmatisme et lucidité le ministre, qui invite notamment à faire "*monter en gamme*" la plate-forme des interceptions judiciaires (Pnij). "*La Pnij a connu de réelles difficultés dans sa phase de montée en capacité et de déploiement*", mais elle a "*plus d'avenir que de passé*",

veut encore croire le ministre, qui en espère de substantielles économies, ainsi qu'une meilleure traçabilité des données.

### **Pseudonymiser les décisions**

Deuxième grand chantier du futur garde des Sceaux : l'*open data* judiciaire, promu par la loi pour une République numérique d'octobre 2016. Pour Jean-Jacques Urvoas, il faut que les juridictions se dotent rapidement d'un outil permettant une "pseudonymisation"\* des décisions avant transmission à l'autorité gestionnaire de la base de données, *"laquelle procédera, préalablement à leur mise à disposition, sinon à leur anonymisation, du moins à un traitement sur la base d'une analyse du risque de réidentification"*.

En outre, l'*open data* judiciaire pourra renforcer la prévisibilité des décisions de justice. *"Aussi peut-on envisager que certaines entreprises voudront développer des algorithmes qui, utilisant la matière première fournie par la jurisprudence, permettraient de tenter une estimation du produit espéré d'une action (par exemple le montant de l'indemnité de licenciement ou d'une prestation compensatoire en cas de divorce)"*, suggère le garde des Sceaux. Cela conduira donc les magistrats à *"normer leurs décisions"*, au moyen de barèmes qui, d'ores et déjà, ont investi certains champs judiciaires, comme les pensions alimentaires.

### **Gare au risque performatif**

Ces outils *"remplissent des fonctions de politique publique"*, se félicite Jean-Jacques Urvoas, car ils atteignent des objectifs ou des cibles définies, et occupent des fonctions instrumentales, *"lorsqu'il s'agit d'assurer ou de mesurer l'égalité des citoyens devant la loi"*, ou encore managériales, *"lorsque ces barèmes permettent de mesurer la qualité des décisions rendues"*.

Point d'emballage pour autant. Ainsi, le ministre met en garde contre l'intelligence artificielle et *"le risque performatif"* qu'elle risque de faire courir aux juristes, en tendant à uniformiser mécaniquement l'élaboration d'actes juridiques. On oublierait alors que *"la justice est avant tout une œuvre humaine"*, faite par des hommes, pour des hommes.

\* L' *"anonymisation"* suppose la déconnexion totale entre la donnée et la personne à laquelle elle se rattache, tandis que la *"pseudonymisation"* est une mesure technique qui consiste à compliquer l'identification de la personne.

**Soazig Le Nevé**

# Comment le travail en réseau bouscule l'ego des managers publics

Les communautés de managers occupent une place de plus en plus indispensable pour accompagner des cadres déboussolés, voire lessivés par les réformes menées tambour battant. Une dynamique qui invite à repenser la manière de gérer les équipes au sein du secteur public et qui était au cœur d'un colloque organisé le 19 avril par la DGAFP, le SGMAP et la Mission cadres dirigeants.

Pas de promotion pour le manager public qui persisterait à diriger ses troupes de manière hiérarchique et directive en bridant leur capacité d'innovation ! C'est, en résumant un chouïa, l'un des enseignements du colloque sur "L'actualité des pratiques managériales dans la fonction publique de l'État", organisé à Bercy le 19 avril.

Un événement proposé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et la Mission cadres dirigeants (rattachée au secrétariat général du gouvernement), curieusement organisé à quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle. Comme pour mieux montrer, en cette toute fin de mandature, que les changements sont à l'œuvre en matière de management public et qu'ils doivent être pérennisés quelle que soit la culture politique du prochain exécutif.

## Situation explosive

L'un des échanges portait sur la montée en puissance des communautés de managers. Un besoin devenu une évidence dans certaines administrations bousculées par les récentes réformes de l'action publique. À l'image des services déconcentrés après la refonte de la carte régionale. *"En juillet 2016, la situation était explosive en interne, a témoigné Laurent Paillard, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Nouvelle Aquitaine. Nos cadres étaient pour certains lessivés [sic], pour les autres déstabilisés par la fusion des directions régionales en une seule."* Celles d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et du Limousin menées en quelques mois, *"un marathon à la vitesse d'un sprint" (sic encore).*

*"Nous avons alors deux options", a poursuivi Laurent Paillard : soit laisser du temps au temps en espérant que les tensions s'apaisent ; soit s'appuyer sur l'encadrement, "en faisant avec eux", en développant une culture managériale commune. La deuxième option a évidemment été privilégiée et les cadres ont été associés à toutes les décisions. Une "communauté des managers" s'est développée : séminaires, coaching, échanges avec d'autres administrations, "formations coup de poing".*

Et peu à peu, les *“irritants”* structurels ou du quotidien ont été gommés. Ou comment, s'est félicité le Dreal de Nouvelle Aquitaine, ce travail en réseau de managers a dopé l'intelligence collective des cadres et a rendu les services plus sereins et plus efficaces.

### **Pépites managériales**

D'autres formes de réseaux ont été abordés, comme celui prôné par l'association Administration moderne pour la promotion des femmes aux plus hautes responsabilités. *“Les réseaux féminins permettent de s'informer, d'échanger, de se donner confiance”*, explique la présidente de l'association, Nathalie Pilhes. Le réseau, informatique celui-là, de *“France diplomatie”*, qui permet aux professionnels de la diplomatie d'échanger. *“La présence diplomatique française est mondiale et très hétérogène, avec des situations d'isolement”*, souligne Philippe Lefort, directeur des systèmes d'information du Quai d'Orsay. *“Le réseau social que nous avons conçu est hybride, poursuit-il, tout à la fois professionnel et managérial.”*

De son côté, le préfet Yannick Imbert, secrétaire général aux affaires régionales d'Île-de-France, a relevé des *“pépites”* managériales, les belles pratiques et bonnes initiatives nées d'un travail en équipe et souvent instaurées en situation de crise, mais qui restent désespérément isolées et méconnues. Leur généralisation à l'ensemble des administrations pourrait rendre leur action plus efficace. C'est la raison d'être du futur laboratoire d'innovations RH d'Île-de-France baptisé Fabrique RH et décrit comme *“une communauté centrée sur l'innovation managériale”*. Il verra le jour avant l'été au milieu des start-up installées à la Halle Freyssinet, le projet ayant été retenu par le Programme d'investissements d'avenir.

### **L'autorité bousculée**

Cette manière nouvelle pour le secteur public de travailler davantage en *“intelligence collective”* (l'expression est revenue souvent pendant le colloque) semble initiée par les générations plus jeunes, selon le préfet Yannick Imbert : *“Des générations qui ont envie de s'engager au service de l'intérêt commun, qui veulent s'accomplir autrement, qui veulent préserver un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, qui adoptent de nouvelles attitudes et de nouvelles manières de travailler et de concevoir l'autorité hiérarchique. Notre gestion des équipes s'en trouve percutée, nous devons en tenir compte !”*

Car l'autorité et l'ego du manager public n'en sortiront pas indemnes, et c'est probablement tant mieux. *“L'ego du manager est forcément bouleversé par la dimension collective qu'impliquent les réseaux professionnels”*, analyse Carine Soulay, directrice, adjointe au directeur général de la DGAFP. *“Mais, dit-elle, les managers sont désormais testés et évalués sur leur capacité à doper l'intelligence collective de leurs équipes et mettent sur pied ces réseaux.”* Voilà bien un défi pour les managers publics aujourd'hui en responsabilités.

**Sylvain Henry**

# Émilien Ruiz : “Toutes les politiques de réduction « forfaitaires » des effectifs ont échoué”

À quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, l'universitaire Émilien Ruiz analyse pour *Acteurs publics* les propositions des candidats en matière de réduction des effectifs de fonctionnaires. “*Une politique de compression, si elle doit être massive, ne saurait être sans conséquence sur le périmètre des services publics*”, souligne-t-il. L'occasion pour ce maître de conférences à l'université de Lille de dénoncer un fantasme persistant autour du nombre d'agents publics.

Le candidat Les Républicains, François Fillon, promet de supprimer 500 000 postes de fonctionnaires et celui d'En marche !, Emmanuel Macron, une diminution de l'ordre de 120 000 agents. Que vous inspirent ces propositions ?

On est dans l'affichage symbolique. Aucun n'a vraiment expliqué dans le détail quels secteurs seraient visés. Tout se passe comme si la promesse d'une diminution massive se suffisait à elle-même. En réalité, il s'agit surtout de ménager une “opinion” supposée favorable aux suppressions d'effectifs mais très attachée aux services publics. Il est en effet plus facile de faire accepter des non-remplacements de départs à la retraite “en général” que de se faire élire, y compris à droite, sur la promesse d'une suppression de services sociaux, éducatifs ou culturels par exemple.

**Est-ce la première fois que nous avons affaire à une telle “course aux chiffres” ?**

Ces promesses n'ont rien de nouveau : elles s'inscrivent non seulement dans la continuité de celles de Nicolas Sarkozy en 2007, mais aussi dans une tradition séculaire de dénonciation du nombre des fonctionnaires. Ils ont toujours été considérés comme trop nombreux en France, et si ces dernières décennies semblent ancrer ces discours à la droite de l'échiquier politique, il fut un temps où l'on pouvait lire des appels à lutter contre le “fonctionnarisme” dans *La Revue socialiste* (à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) ou écouter le communiste Jacques Duclos réclamer des réductions “*spectaculaires*” à l'Assemblée nationale (sous la IV<sup>e</sup> République). Les acteurs de la campagne actuelle ont toutefois innové sur un point : longtemps, les responsables politiques qui dénonçaient le nombre des fonctionnaires ciblaient surtout l'État. Désormais, ce sont les trois versants, y compris l'hospitalier et le territorial, qui sont visés. Cela ouvre la voie à des annonces de réductions spectaculaires, et cela donne aussi parfois des moments d'anthologie, comme voir un candidat expliquer à des infirmières qu'elles fabriquent de la dette publique [*François Fillon, ndr*]...



*“Les débats sur le nombre des agents publics sont souhaitables. Encore faut-il qu’ils soient honnêtement posés”*

**Cette dénonciation du nombre supposé excessif de fonctionnaires est-elle réellement justifiée ? Sur le site Internet La Vie des idées, vous estimez que ce chiffre est plus souvent “fantasmé que véritablement mesuré”...**

Les débats sur le nombre des agents publics sont, bien entendu, tout à fait légitimes. Ils sont même souhaitables d'un point de vue démocratique. Encore faut-il qu'il soient honnêtement posés. Que l'on affirme qu'il y aurait trop, ou pas assez, d'agents publics en France, le minimum consiste à préciser dans quels secteurs. Y a-t-il trop ou pas assez d'enseignants ? Trop ou pas assez d'infirmières ? De militaires ? Etc. Ces débats sont justifiés s'ils portent sur le fond du problème : quel est le périmètre des services publics que l'on souhaite, collectivement, voir relever de l'État ou des collectivités territoriales ? Or aucun des candidats qui promettent des réductions massives d'effectifs n'a abordé cette question de front. Cela n'est pas nouveau non plus. D'autant que les dénonciations qui résument le problème à un nombre “global” de fonctionnaires visent souvent autre chose. Au XIX<sup>e</sup> siècle par exemple, il s'agissait d'un prétexte pour dénoncer un régime honni. La monarchie de Juillet, le Second Empire ou la III<sup>e</sup> République furent ainsi tour à tour dénoncés par leurs adversaires comme des régimes “producteurs” de fonctionnaires. Or aucun recensement des agents des services publics n'ayant été réalisé avant 1947, on dénonçait un nombre qui n'avait jamais été mesuré avec précision.

**La situation est-elle différente aujourd'hui ?**

Non, pas vraiment. Si des statistiques sont régulièrement établies, il suffit de jouer un peu sur les mots et leur sens pour attiser les fantasmes. Prenez la dernière note publiée par l'Insee en mars 2017. On y lit que 5,6 millions de salariés travaillaient dans la fonction publique en 2015. Or, contrairement à ce que l'on a pu parfois entendre depuis, cela ne veut pas dire qu'il y aurait 5,6 millions de fonctionnaires en France. Ce chiffre global comprend, par exemple, près de 200 000 contrats aidés (emplois d'avenir, contrats uniques d'insertion...) et plus de 900 000 contractuels : un tiers des salariés de la fonction publique ne sont pas fonctionnaires à proprement parler. Il y a une dizaine d'années, le secrétaire d'État à la Fonction publique du gouvernement Fillon, André Santini, avait même été jusqu'à déplorer que les fonctionnaires représentent 24 % de la population active. Cela revenait à affirmer que 6 à 7 millions de personnes relevaient du statut général de la fonction publique, ce qui était évidemment faux – à moins de considérer que “les fonctionnaires” correspondaient à tous les emplois publics en y ajoutant aussi, éventuellement, les agents de la Sécurité sociale (qui relèvent du droit du travail) et les employés d'entreprises publiques qui ne recrutent plus de fonctionnaires depuis longtemps... Il s'agissait finalement alors, comme ces temps-ci, de dénoncer plus généralement l'existence des services publics, mais sans le dire trop explicitement. Il est donc tout à fait possible d'avoir une vision précise de ce qu'est le nombre des agents publics en France, mais à condition de ne pas se contenter de chiffres globaux : publié par l'Insee ou par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), un tableau statistique est toujours accompagné d'explications sur le champ concerné, les définitions retenues, etc. Encore faut-il se donner la peine de les lire...

***“Une politique de compression ne saurait être sans conséquence sur le périmètre des services publics”***

**Eu égard aux exemples antérieurs, une réduction des effectifs est-elle concrètement possible dans la fonction publique ?**

Dans le passé, toutes les politiques de réduction “forfaitaires” des effectifs ont échoué : soit les objectifs n’ont pas été totalement atteints (comme lors de la Revue générale des politiques publiques initiée par Nicolas Sarkozy), soit ils ont conduit à des désorganisations qu’il a ensuite fallu compenser par de nouveaux recrutements. Ce n’est pas parce qu’il est impossible de réduire les effectifs, mais parce qu’une politique de compression, si elle doit être massive avec un objectif chiffré fixé à l’avance, ne saurait être sans conséquence sur le fonctionnement des administrations et, finalement, sur le périmètre des services publics. En l’occurrence, une forte réduction des effectifs est tout à fait possible : il suffit de confier au secteur privé des pans entiers des services publics. Mais poser cette question en ces termes obligerait à afficher clairement que l’enjeu n’est pas purement budgétaire. Il ne s’agit pas juste de “faire des économies”, mais bien de choisir un modèle de société.

**Dans la fonction publique territoriale, l’État ne dispose pourtant pas du pouvoir d’agir directement sur les effectifs, compte tenu du principe de libre administration des collectivités...**

Le principal levier dont il disposerait est celui de la dotation globale de fonctionnement, la principale contribution étatique aux finances locales. Or, en dépit de transferts de compétences de l’État vers les collectivités, cette dotation a déjà diminué de façon assez importante ces dernières années. Pour obliger les collectivités à réduire massivement leurs effectifs, il faudrait alors réduire de façon encore plus importante cette dotation, ce qui conduirait les collectivités à choisir entre deux options : soit augmenter la fiscalité locale, soit réduire le périmètre des services qu’elles dispensent au public. Gageons que les élus locaux, sur lesquels le prochain gouvernement devra construire sa majorité parlementaire, seront plutôt réticents à devoir faire un tel choix...

***“Affirmer à l’avance un objectif chiffré forfaitaire ne peut conduire qu’à un échec”***

**Quelles sont les conditions nécessaires à la réduction du nombre de fonctionnaires ?**

Il y a deux façons d’envisager cette question. L’objectif peut être, à périmètre constant de services publics, d’obtenir le meilleur rapport qualité-coût. Or s’il s’agit d’améliorer l’efficacité des services publics, affirmer à l’avance un objectif chiffré forfaitaire ne peut conduire qu’à un échec. Il faut alors plutôt mener des études sectorielles, s’assurer du bon fonctionnement des services, vérifier s’il n’existe pas des doubles emplois, etc. Bref, mener une politique de gestion des effectifs, ce qui est forcément moins “spectaculaire”. Une autre approche peut consister à faire des économies budgétaires l’objectif principal. Dans ce cas, le seul moyen véritablement efficace consiste à désengager l’État ou les collectivités locales de certains secteurs. En un mot, il faut privatiser. Or la réduction du périmètre des services publics ne peut qu’être le fruit d’un débat démocratique : existe-t-il des domaines (l’éducation, la santé, la culture, le logement, etc.) que, collectivement, nous sommes prêts à confier au secteur privé pour réaliser des économies budgétaires ? C’est ce débat que les candidats qui proposent des réductions massives d’effectifs ne semblent pas prêts à ouvrir de façon explicite. Et pour cause : il n’est pas certain que les électeurs les suivent s’ils deviennent plus précis sur les conséquences concrètes des économies qu’ils proposent.

## **La réduction du nombre de fonctionnaires est-elle, oui ou non, gage d'économies substantielles ?**

Les dépenses de personnel représentent une proportion conséquente des dépenses publiques (dans le projet de loi de finances pour 2017, elles correspondent à environ 29 % du total des dépenses engagées, soit 127 milliards d'euros). Dès lors, il est tout à fait légitime qu'une politique d'économies vise les effectifs. Toutefois, telles qu'elles ont été menées jusqu'à présent, les réductions d'effectifs ne sont clairement pas un gage d'économies substantielles. Les réformes thatchériennes de l'administration britannique ont conduit à un gouvernement qui ne fonctionne pas mieux et ne coûte finalement pas moins cher. L'exemple canadien, souvent cité, est lui aussi très instructif : les réformes de l'État fédéral dans les années 1990 ont permis de réaliser des économies importantes... compensées ensuite par les recrutements massifs rendus nécessaires par les dysfonctionnements provoqués par les compressions. On en revient ainsi à la question du périmètre des services publics : si l'on souhaite faire des économies substantielles, il faudrait alors le réduire. Mais tout ceci ne vaut qu'à condition de mettre de côté un élément tout aussi fondamental de l'équation : les recettes. La question du périmètre des services publics est en effet indissociable de leur mode de financement. C'est peut-être d'ailleurs le principal problème à résoudre en ce qui concerne le déficit. Le consentement à l'impôt s'érode depuis plusieurs années : de la déploration continue du "matraquage fiscal" au constat étayé d'un système devenu plus régressif que progressif, en passant par les fraudes massives. Ces enjeux relèvent décidément bien plus du débat politique démocratique que de mesures qui se voudraient de pur bon sens gestionnaire.

**Propos recueillis par Bastien Scordia**

# Renseignement, des moyens inédits déployés en prison

— Jean-Jacques Urvoas inaugure aujourd'hui le Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP).

— Face à une radicalisation accrue et une menace terroriste maximale, la pénitentiaire se dote de moyens inédits.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En l'espace d'un an, le nombre de détenus radicalisés est passé de 700 à la fin de l'année 2015 à près de 1 400 aujourd'hui. Les auteurs d'infraction terroriste actuellement incarcérés avoisinent les 400 – contre 90 fin 2014. Autant de profils à surveiller de très près pour éviter que les condamnés de droit commun ne « basculent » lors de leur passage par la case prison.

Face à ces nouvelles menaces, l'exécutif a un temps tergiversé. Et notamment Christiane Taubira,

convaincue que le déploiement de l'espionnage en détention alimenterait encore la défiance des détenus envers les agents. L'arrivée de Jean-Jacques Urvoas à la chancellerie, en janvier 2016, a changé la donne. Depuis, le renseignement pénitentiaire s'est considérablement étoffé.

L'inauguration aujourd'hui du Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP) en est sans doute la meilleure démonstration. « Cette nouvelle entité aura pour mission d'établir des synthèses quotidiennes à partir des remontées de terrain », explique-t-on à la chancellerie. Doté d'une quarantaine d'agents, le bureau devra aussi, et surtout, jouer les courroies de transmission entre les agents chargés de l'espionnage en détention et les services centraux spécialisés (Uclat, DGSI, etc.)

Les moyens technologiques octroyés aux agents vont, eux aussi, changer du tout au tout. La loi contre le crime organisé et le terrorisme – votée en juin 2016 – a en ef-

*Il sera désormais possible de sonoriser cellules ou parloirs à l'insu des détenus.*

fet fait entrer le renseignement pénitentiaire dans le second cercle du renseignement. La mesure pourrait paraître technique et secondaire, il n'en est rien. Intégrer ce fameux second cercle confère aux agents de la pénitentiaire des techniques de surveillance d'une puissance inédite – et ce, hors contrôle du juge.

Ils seront ainsi équipés d'« IMSI catchers », ces petits ordinateurs capables d'intercepter – sur une zone définie – l'ensemble des données des téléphones portables et le contenu des communications. Appels, SMS, mails, tout y passera...

Autre outil de choix entre les mains de la pénitentiaire: il sera dé-

sormais possible de sonoriser cellules ou parloirs à l'insu des détenus. Là encore, aucun contrôle préalable du juge ne sera nécessaire. Objectif: détecter des cas de radicalisation passés inaperçus chez les détenus pratiquant la *taqiya* (« la dissimulation »).

Côté effectifs, la chancellerie s'est engagée à « densifier le réseau ». Concrètement, en l'espace de quelques mois, elle a multiplié par deux le nombre d'agents dédiés au renseignement. Les cellules interrégionales du renseignement pénitentiaire (CIRP) sont ainsi passées d'une quarantaine de fonctionnaires à un peu plus de 80. On compte par ailleurs 44 délégués locaux au renseignement pénitentiaire (DLRP) et 143 à temps partiel.

Enfin, des profils plus techniques viennent d'être recrutés: quinze emplois d'analystes-veilleurs, vingt d'investigateurs numériques et dix de traducteurs.

Marie Boëton



## parlement-Assemblée-Sénat-social-syndicats-travail-élections Statut des collaborateurs parlementaires: une intersyndicale reçue par El Khomri

Paris, 19 avr 2017 (AFP) - La ministre du Travail Myriam El Khomri a reçu mercredi une intersyndicale des collaborateurs parlementaires qui réclame "un statut professionnel" et la procédure du licenciement pour motif économique en fin de mandat, selon un communiqué des syndicats.

Bien qu'il ne s'agisse pas de son "domaine strict de compétence", la ministre avait demandé fin mars aux assemblées de définir "un cadre identique" pour les collaborateurs parlementaires, estimant que "le droit du travail ne doit pas s'arrêter aux portes du Parlement", dans le sillage des affaires Fillon et Le Roux.

D'après l'intersyndicale CFTC-CFE-CGC-CGT-FO-Solidaires-UNSA, qui salue avec ce rendez-vous sollicité au ministère "une nouvelle étape pour la reconnaissance des droits des collaborateurs parlementaires", "la ministre a réaffirmé son soutien à la négociation devant aboutir à des accords professionnels dans les assemblées, puis à terme à une convention collective".

Mme El Khomri a aussi "expressément demandé à la Direction Générale du Travail d'apporter une réponse précise aux syndicats des collaborateurs parlementaires d'ici la fin de la semaine prochaine, notamment sur la légitimité de la procédure de licenciement pour motif économique en fin de mandat", poursuit le communiqué.

La ministre est candidate investie par le PS pour les élections législatives à Paris.

Les syndicats revendiquent le cadre des licenciements économiques, plus protecteur, en lieu et place des licenciements pour motif personnel comme jusqu'alors.

Quelque 2.000 collaborateurs travaillent à l'Assemblée nationale, 1.000 au Sénat.

A l'occasion des élections législatives de juin et sénatoriales de septembre, quelque 1.300 d'entre eux risquent d'être licenciés en raison du renouvellement des assemblées.

"Ni privilèges, ni passe-droits, nous ne demandons rien d'autre que l'application du droit commun à notre profession", avait lancé l'intersyndicale en annonçant cette rencontre rue de Grenelle. Plusieurs dizaines de collaborateurs ont participé à une "marche" pour s'y rendre, depuis le Palais-Bourbon voisin, selon une source syndicale.

La première réunion d'un groupe de travail notamment sur le statut des collaborateurs décidé à l'initiative du président de l'Assemblée Claude Bartolone (PS), prévue fin mars à l'Assemblée, a été reportée au motif de l'absence annoncée de représentants de l'opposition de droite.

Elle pourrait se tenir après le second tour de la présidentielle.

reb/c/cam

**2017/04/19 18:19:35 GMT+02:00**  
#539353 DGTE 1554 FEH62 (4) AFP (353 words)

# Les syndicats ramenés en position de simples spectateurs

En 2007 et en 2012, les organisations de salariés avaient pesé dans la campagne. Pas cette fois.

**Leïla de Comarmond**  
@leiladeco

Cela fait maintenant longtemps que les syndicats, y compris la CGT, ne donnent plus de consigne de vote. Cela ne les a pas empêchés d'occuper le devant de la scène lors des élections présidentielles précédentes. Mais cette fois-ci, ils en sont réduits à regarder passer la campagne, à la tonalité, il est vrai, hors norme en raison des affaires.

Une page semble se tourner. L'évolution de Nicole Notat en est un symbole. En 2001, c'est elle qui dir-

geait la CFDT lors du bras de fer engagé contre le gouvernement Jospin par la centrale sur le champ d'action de l'État. A l'occasion d'un renouvellement de la convention d'assurance-chômage, elle revendiquait un pouvoir législatif propre aux partenaires sociaux. La même, aujourd'hui, ne parle plus au nom de la CFDT. Il n'empêche que son soutien, mardi, à Emmanuel Macron n'est pas anodin. Alors même que le candidat d'En marche prône un renforcement de l'État au détriment du patronat et des syndicats, notamment en matière d'assurance-chômage. Il n'est d'ailleurs pas le seul dans ce cas : la plupart de ses concurrents font de même.

Cela ne veut bien sûr pas dire que la CFDT va voter Emmanuel

Macron comme un seul homme. Benoît Hamon, qui est partisan d'un dialogue social national mais veut abroger la loi El Khomri, séduit

**« Dans cette campagne de bas niveau, le social est réduit à peu de chagrin ; difficile pour les syndicats de trouver une accroche. »**

**RENÉ MOURIAUX**  
Politologue

aussi au sein de la centrale. « A eux deux, ils représentent ce qu'il faut faire », s'amusait son numéro un, Laurent Berger, au micro de France Inter la semaine dernière. Outils critiqué, en revanche, violemment Jean-Luc Mélenchon, sans grand risque en interne.

**Pas de consigne de vote**

« Les militants sont partagés entre Macron et Hamon », estimait un cégétiste en marge de l'audition des candidats à la présidentielle à la CFDT, mi-mars. Mais à l'époque, le candidat du PS n'avait pas encore chuté, et Jean-Luc Mélenchon n'était pas aussi haut. L'argument du vote utile pour faire barrage au Front national, employé par Nicole Notat pour justifier son

soutien à l'ancien ministre de l'Économie, pourrait séduire nombre de cégétistes.

Le vote utile pourrait aussi être un argument massue à la CGT dans la dernière ligne droite, mais pour le candidat de La France insoumise cette fois. Contrairement à une idée reçue, toute la centrale ne vote pas Jean-Luc Mélenchon. Son secrétaire général, Philippe Martinez, s'est refusé à donner une consigne de vote. Il a même pris soin d'épingler le candidat de La France insoumise avec d'autres, critiquant sa méconnaissance du monde du travail.

Signe révélateur : cette fois-ci, il y a bien eu aussi un appel de syndicalistes CGT à voter Mélenchon, mais il n'a pas dépassé les Bouches-du-

Rhône. Son projet de « planification écologique » hérisse les pro-nucléaires de la centrale. Une partie des communistes de la CGT, ceux qui défendaient une candidature estampillée PCF, compte s'abstenir. Une autre est sensible au discours ancré à gauche de Benoît Hamon. Reste à savoir combien vont le rester jusqu'à dimanche.

Du côté de Force ouvrière, la tradition de l'auberge espagnole sera respectée. En envoyant aux principaux candidats une liste de revendications longue comme le bras, la centrale a pris garde à ne surtout pas se positionner. Dans son dernier éditorial avant le premier tour, son leader, Jean-Claude Mailly, a choisi d'épingler... François Hollande. ■

## La voix intermédiaire

Par Jean-François Péresse

Ce n'est pas parce qu'ils ne sont plus entendus qu'il ne faut pas les écouter. Parmi les partenaires sociaux, quelques-uns ont eu quelque chose à dire dans cette campagne présidentielle, et ce « quelque chose » mérite notre attention de citoyens car il émane de cette réalité pas si désuète que l'on appelle les « corps intermédiaires ». Depuis trente ans en retrait des rendez-vous électoraux de la démocratie politique, les protagonistes de la démocratie sociale n'ont pris position que lorsqu'ils estimaient le sort de la République en cause... ou leurs intérêts vitaux en jeu. Ainsi, la CFDT de Nicole Notat appela-t-elle à faire barrage à Jean-Marie Le Pen au deuxième tour de la présidentielle de 2002. La CGT de Bernard Thibault donna pour consigne de voter François Hollande en 2012. Mauvais calcul : elle n'en fut guère récompensée... Cette fois, les dirigeants syndicaux ont retenu la leçon. Aucun n'a de candidat préféré. On peut y voir un signe de faiblesse. On peut aussi y voir la marque d'une maturité. Car deux voix fortes se sont exprimées, pour soutenir non pas un camp politique, non pas une ligne économique, mais le choix du réformisme – celui de l'adaptation du modèle social français à la mondialisation – face au danger de l'aventure révolutionnaire. Ces voix sont celles de Pierre Gattaz, président du Medef, et de Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT. Pierre Gattaz fut certes maladroit d'englober dans sa critique Benoît Hamon, socialiste respectueux des corps intermédiaires. Mais leur charge simultanée contre la folie dépensière et fiscale de Jean-Luc Mélenchon et le protectionnisme autoritaire de Marine Le Pen a l'immense mérite de nous guider vers une voie réformiste. S'il faut écouter cette voix raisonnable des corps intermédiaires, c'est précisément qu'elle vient du terrain, de ceux qui pratiquent l'entreprise au quotidien, dans sa quête de marchés comme dans ses relations sociales. Elle émane, de surcroît, de partenaires sociaux qui ont su prendre leurs responsabilités lorsqu'il s'est agi, récemment, de réformer l'assurance-chômage.



Lire nos informations

Page 2



## social-syndicats-entreprises

### Des pistes pour réformer le syndicalisme en entreprise

Paris, 20 avr 2017 (AFP) - La CFDT, l'Unsa et Terra Nova, think tank classé à gauche, ont vanté jeudi les "effets positifs" du syndicalisme en entreprise face aux "antennes du populisme anti-syndical", tout en listant des pistes pour le réformer.

Dans un document intitulé "Une feuille de route réformiste pour les années qui viennent", ils mettent en avant les "bonnes raisons de plaider pour le développement du fait syndical en entreprise".

En premier lieu, ils évoquent "les effets positifs sur les salaires"; "la diminution des inégalités et différences de rémunération entre hommes et femmes" ou "la diminution du taux de fréquence" et "de gravité des accidents du travail".

Ils présentent également le dialogue social comme moyen de régulation des conflits et facteur de compétitivité pour l'entreprise, "à rebours des déclarations excessives et des postures idéologiques".

La CFDT, l'Unsa et Terra Nova en profitent pour répondre à des "antennes du populisme anti-syndical", comme le fait que les syndicats ne soient pas "représentatifs".

"Non seulement les syndicats ne comptent pas moins d'adhérents que beaucoup d'autres structures de la société civile organisée, à commencer par les partis politiques (la CGT ou la CFDT ont trois à quatre fois plus d'adhérents que LR ou le PS) mais leur représentativité se mesure aussi à la participation des salariés aux élections professionnelles".

Ils soulignent ainsi que lors du dernier cycle des élections professionnelles, 62,2% des salariés avaient participé au scrutin, "soit plus que ce que l'on observe dans la plupart des scrutins politiques à l'exception de la présidentielle".

Parmi les pistes pour étendre la présence syndicale en entreprise, ils mettent sur la table des mesures qui ne font pas l'unanimité dans le monde syndical, comme la mise en place du chèque syndical. Ce dispositif, proposé par Benoît Hamon et Emmanuel Macron, est décrié par la quasi totalité des autres syndicats (FO, CGT, CFTC...).

Autre mesure clivante proposée: le développement du "syndicalisme de services", auquel est opposée la CGT par exemple, et qui lie certains acquis sociaux (assurance chômage, formation) à l'adhésion à un syndicat.

En outre, ils proposent que les organisations syndicales fassent "la lumière sur le mode de calcul de leur nombre d'adhérents si souvent mis en doute par leurs détracteurs" ou encore que le droit à l'oubli sur internet soit possible pour les militants syndicaux et salariés qui ont fait l'objet d'une restructuration conflictuelle.

bow/cel/ct

2017/04/20 18:20:56 GMT+02:00  
#541889 DGTE 1616 FFG98 (4) AFP (386 words)



LE POINT  
DE VUE

de Frédéric Bizard

# Pourquoi il faut changer notre modèle social

**F**rançois Hollande, comme ses prédécesseurs, a régulièrement loué les mérites de notre modèle social. Plutôt que le vanter, l'ensemble du spectre politique français devrait au moins s'accorder sur l'absolue nécessité de le réformer. En voici les principales raisons.

● Notre modèle social n'est pas adapté au vieillissement de nos concitoyens. De 4 % de la population en 1950, les plus de 75 ans en représentent 9 % aujourd'hui et devraient compter pour plus de 16 % de la population en 2060. Ce vieillissement de la population entraîne une remise en cause des classes d'âge et de l'approche générationnelle de la société industrielle. Basé sur un cycle à 3 temps, formation-travail-retraite (jeune-actif-retraité), le nouveau cycle de vie va étendre et segmenter ces trois temps. La génération du jeune adulte est marquée par la précarité et le chômage de masse. Pour les actifs, le taux d'emploi chute sensiblement à 55 ans, alors que l'âge de la retraite ne cesse de croître et va tendre vers 65 ans. Pour les retraités, une phase active précède une phase inactive, voire de dépendance.

De 4 cotisants pour 1 retraité en 1960, on est passé à 1,8 en 2015 et ce sera 1,2 en 2050. Le vieillissement impose aussi de diversifier les sources de financement afin qu'elles pèsent moins sur la masse salariale (75 % en 2015).

● La mondialisation et nos erreurs de politique économique depuis les années 1980 – en privilégiant le consommateur plutôt que le producteur – ont conduit à une désindustrialisation de notre pays,

traduite par la perte de deux millions d'emplois industriels depuis 1980. Or, notre modèle social a été bâti pour la société industrielle. Le passage à une économie de l'innovation a engendré de nouveaux risques que l'Etat providence ne sait pas gérer. L'Internet et ses usages marquent aussi une forme de rupture de civilisation, une rupture dans la connaissance. Ils facilitent l'autonomie économique et la participation politique. Nos dirigeants politiques associent à tort la crise contemporaine à une crise économique. Rééquilibrions les comptes publics et

---

**Notre modèle social  
n'est pas adapté  
au vieillissement  
de nos concitoyens.**

---

**Il faut passer d'une  
gestion de la protection  
sociale par l'offre à une  
gestion par la demande.**

---

nous aurons réglé le problème, tentent-ils de nous convaincre. Plus qu'une crise, c'est un changement de monde qui s'opère sous nos yeux. La réponse ne peut donc pas être uniquement d'ordre économique, encore moins comptable.

● Notre modèle social de 1945 a été pensé à une époque où les risques sociaux étaient de courte durée (maladies aiguës, retraite de moins de dix ans, pas de chômage). Leur allongement (maladies chroniques, vingt-cinq ans de

retraite en moyenne, chômage de longue durée) change la donne de la gestion de ces risques. Protéger une personne face à un risque court peut se réaliser sans l'impliquer activement dans sa gestion, sans distinction des situations et des capacités individuelles. L'apport d'un revenu de substitution pendant l'interruption d'activité due à ce risque était l'objectif principal. Tous ces constats ne sont plus valables dans un contexte de risques longs. Il faut passer d'une gestion de la protection sociale par l'offre à une gestion par la demande. De simple récepteur de prestations sociales, l'individu doit devenir un acteur autonome de sa protection sociale. Le jeu pour l'Etat est de lui apporter tous les moyens nécessaires pour qu'il puisse acquérir cette autonomie, en s'appuyant sur ses capacités individuelles.

L'effet le plus grave de l'inadaptation de notre modèle social au nouveau monde est d'avoir laissé se constituer un nouveau maillon faible dans la société française, celui du jeune adulte. Notre pays a réussi l'exploit de sacrifier sa jeunesse pour préserver les avantages acquis par les générations précédentes. L'aveuglement de nos élites a éteint les moteurs de l'ascenseur social, faisant du rêve français, celui de la méritocratie républicaine, une chimère réservée aux générations précédentes. Rien n'est définitivement joué, mais il y a urgence !

---

**Frédéric Bizard est économiste, enseignant à Sciences Po et auteur de « Protection sociale : pour un nouveau modèle », éditions Dunod.**

# Les syndicats ramenés en position de simples spectateurs

En 2007 et en 2012, les organisations de salariés avaient pesé dans la campagne. Pas cette fois.

**Leïla de Comarmond**  
@leiladeco

Cela fait maintenant longtemps que les syndicats, y compris la CGT, ne donnent plus de consigne de vote. Cela ne les a pas empêchés d'occuper le devant de la scène lors des élections présidentielles précédentes. Mais cette fois-ci, ils en sont réduits à regarder passer la campagne, à la tonalité, il est vrai, hors norme en raison des affaires.

Une page semble se tourner. L'évolution de Nicole Notat en est un symbole. En 2001, c'est elle qui dir-

geait la CFDT lors du bras de fer engagé contre le gouvernement Jospin par la centrale sur le champ d'action de l'Etat. A l'occasion d'un renouvellement de la convention d'assurance-chômage, elle revendiquait un pouvoir législatif propre aux partenaires sociaux. La même, aujourd'hui, ne parle plus au nom de la CFDT. Il n'empêche que son soutien, mardi, à Emmanuel Macron n'est pas anodin. Alors même que le candidat d'En marche prône un renforcement de l'Etat au détriment du patronat et des syndicats, notamment en matière d'assurance-chômage. Il n'est d'ailleurs pas le seul dans ce cas : la plupart de ses concurrents font de même.

Cela ne veut bien sûr pas dire que la CFDT va voter Emmanuel

Macron comme un seul homme. Benoît Hamon, qui est partisan d'un dialogue social national mais veut abroger la loi El Khomri, séduit

**« Dans cette campagne de bas niveau, le social est réduit à peau de chagrin ; difficile pour les syndicats de trouver une accroche. »**

**RENÉ MOURIAUX**  
Politologue

aussi au sein de la centrale. « A eux deux, ils représentent ce qu'il faut faire », s'amusa-t-il son numéro un, Laurent Berger, au micro de France Inter la semaine dernière. Où il a critiqué, en revanche, violemment Jean-Luc Mélenchon, sans grand risque en interne.

**Pas de consigne de vote**

« Les militants sont partagés entre Macron et Hamon », estimait un cégétiste en marge de l'audition des candidats à la présidentielle à la CFDT, mi-mars. Mais à l'époque, le candidat du PS n'avait pas encore chuté, et Jean-Luc Mélenchon n'était pas aussi haut. L'argument du vote utile pour faire barrage au Front national, employé par Nicole Notat pour justifier son

soutien à l'ancien ministre de l'Economie, pourrait séduire nombre de cégétistes.

Le vote utile pourrait aussi être un argument massue à la CGT dans la dernière ligne droite, mais pour le candidat de La France Insoumise cette fois. Contrairement à une idée reçue, toute la centrale ne vote pas Jean-Luc Mélenchon. Son secrétaire général, Philippe Martinez, s'est refusé à donner une consigne de vote. Il a même pris soin d'épingler le candidat de La France Insoumise avec d'autres, critiquant sa méconnaissance du monde du travail.

Signe révélateur : cette fois-ci, il y a bien eu aussi un appel de syndicalistes CGT à voter Mélenchon, mais il n'a pas dépassé les Bouches-du-

Rhône. Son projet de « planification écologique » hérisse les pro-nucléaires de la centrale. Une partie des communistes de la CGT, ceux qui défendaient une candidature estampillée PCF, compte s'abstenir. Une autre est sensible au discours ancré à gauche de Benoît Hamon. Reste à savoir combien vont le rester jusqu'à dimanche.

Du côté de Force ouvrière, la tradition de l'auberge espagnole sera respectée. En envoyant aux principaux candidats une liste de revendications longue comme le bras, la centrale a pris garde à ne surtout pas se positionner. Dans son dernier éditorial avant le premier tour, son leader, Jean-Claude Mailly, a choisi d'épingler... François Hollande. ■



**LA FRANCE  
INSOUMISE  
JEAN-LUC  
MÉLENCHON**



**PARTI  
SOCIALISTE  
BENOÎT  
HAMON**

# INSTITUTIONS

- Convocation d'une «Assemblée constituante» pour rédiger une VI<sup>e</sup> République, validée ensuite par référendum.
- Instauration d'un régime parlementaire. ■ Possibilité de révoquer les élus en cours de mandat. ■ Droit de vote à 16 ans et vote obligatoire. ■ Proportionnelle «généralisée».
- Suppression du Sénat, remplacé par une «Assemblée de l'intervention populaire et du long terme».

- Mise en place d'une VI<sup>e</sup> République via une «Conférence» (avec retour au septennat, non-cumul des mandats dans le temps, et proportionnelle). ■ Triple référendum sur le droit de vote des étrangers aux élections locales, la reconnaissance du vote blanc, et la possibilité pour 450 000 citoyens de remettre en cause une loi votée ou d'en soumettre une à référendum. ■ Conseil citoyen de «suivi des engagements».

# FISCALITÉ & POUVOIR D'ACHAT

- Ménages aisés : réforme de l'impôt sur le revenu (14 tranches, dont une à 90%), TVA grand luxe... (28 milliards d'impôts en plus au total). ■ Autres ménages : hausse de 16% du smic et de 7% du salaire des fonctionnaires, hausse des minima sociaux... (80 milliards de nouvelles prestations en tout).
- Entreprises : baisse à 25% de l'impôt sur les sociétés, hausse de cotisations... (4,2 milliards de hausse au total).

- Ménages aisés : statu quo. ■ Ménages : création du revenu universel jusqu'à 2800 euros brut (35 milliards), hausse des minima sociaux (6,7 milliards), impôt unique sur le patrimoine net, soit 42 milliards de baisse d'impôts ou de nouvelles prestations au total. ■ Entreprises : taxe sur les superprofits des banques (5 milliards), division par deux du CICE (10 milliards), soit 15 milliards de nouveaux prélèvements.

# DÉPENSES PUBLIQUES

- 173 milliards de nouvelles dépenses, dont 33 milliards pour la lutte contre la pauvreté, 32 milliards pour le retour de la retraite à 60 ans, 24 milliards pour l'éducation, la culture, 22 milliards pour les hausses de salaire... ■ Embauche de 200 000 fonctionnaires. ■ Economies de 13 milliards et suppression de 38 milliards de niches fiscales. ■ Plan d'investissement de 100 milliards.

- 70 milliards de nouvelles dépenses, dont la moitié pour le revenu universel, 4 milliards pour l'enseignement et la recherche, 7 milliards pour la sécurité, la justice et la défense, 6,7 milliards pour la hausse des minima sociaux, 3,5 milliards pour les énergies renouvelables... ■ Embauche de 45 000 fonctionnaires. ■ Economies de 15 milliards. ■ Plan d'investissement de 1 000 milliards au niveau européen.

# SOCIAL

- Abrogation de la loi El Khomri et rétablissement de la hiérarchie des normes. ■ Mise en place des 35 heures effectives, en augmentant notamment le taux des heures sup. Incitation à passer à 32 heures par la négociation. ■ Sixième semaine de congés payés. ■ Ecart maximal des salaires de 1 à 20 dans les entreprises. ■ Retour de la retraite à 60 ans avec quarante années de cotisation.

- Hausse du smic. ■ «Remplacement» de la loi travail, afin d'inciter, par la négociation, à la réduction du temps de travail. ■ Taxe sur les robots «pour financer de nouveaux emplois». ■ Congé d'un an pour se former. ■ Reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle. ■ Création d'un statut de l'actif, aligné sur celui des salariés, pour les travailleurs indépendants.

# ÉDUCATION

- Retour à la semaine de 4,5 jours à l'école. ■ Abrogation de la réforme du collège. ■ Embauche de 60 000 enseignants. ■ Allongement de la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans. ■ Fin «progressive» des fonds publics versés à l'enseignement privé sous contrat. ■ Abrogation de la loi sur l'autonomie des universités et de la loi Fioraso. ■ Suppression des exonérations fiscales pour le soutien scolaire.

- Embauche de 40 000 enseignants. ■ 25 élèves maximum par classe en CP, CE1 et CE2 (et 20 en éducation prioritaire). ■ Création d'un service public d'aide aux devoirs. ■ Réforme du lycée. ■ Développer l'apprentissage. ■ Plan de formation continue des enseignants. ■ Nouvelle carte scolaire pour plus de mixité. ■ Priorité budgétaire à l'université et la recherche (1 milliard d'euros par an supplémentaire).

# ENVIRONNEMENT

- Sortir du nucléaire et atteindre 100% d'énergies renouvelable en 2050. ■ Interdire l'exploration des gaz de schiste, des pesticides et des OGM. ■ Créer un pôle public de l'énergie, renationaliser EDF, Engie et les autoroutes. ■ Fixer un objectif de 100% d'alimentation biologique locale dans la restauration collective. ■ Développer l'agriculture biologique et les circuits courts et créer 300 000 emplois agricoles.

- Sortir du nucléaire d'ici vingt-cinq ans et atteindre 100% d'énergies renouvelables en 2050. ■ Plan d'investissement de 1 000 milliards d'euros au niveau européen sur la transition écologique et économique. ■ Interdire les perturbateurs endocriniens et sortir du diesel en 2025 pour les voitures neuves. ■ Réduire la TVA sur les produits bio. ■ 50% de repas bio ou de circuits courts dans la restauration collective.

# IMMIGRATION

- Pas de modification de l'Aide médicale d'Etat (AME). ■ Fin du placement en rétention d'enfants, même accompagnés de leurs parents. ■ Construction de camps d'accueil aux normes internationales, sur le modèle de celui de Grande-Synthe (59). ■ Régularisation des travailleurs sans papiers, et action pour «lutter contre les causes des migrations».

- Pas de modification de l'AME. ■ Permettre aux demandeurs d'asile, trois mois après le dépôt de leur dossier, de travailler en France. ■ Renforcer les moyens affectés à l'apprentissage de la langue française. ■ Instauration d'un visa humanitaire en Europe pour favoriser l'accueil des réfugiés.

# EUROPE

- Renégocier les traités européens et, en cas d'échec, stopper la contribution de la France au budget de l'UE. ■ Dévaluer l'euro pour revenir à la parité initiale avec le dollar. ■ Organiser le processus de sortie du Royaume-Uni sans esprit de vengeance ou de punition. ■ Proposer une alliance des pays d'Europe du Sud contre l'austérité. ■ Cesser d'appliquer la directive européenne sur le travail détaché.

- Proposer un traité de démocratisation de la gouvernance de la zone euro qui prévoira la mise en place d'une assemblée démocratique représentative. ■ Soutenir un «Buy European Act» pour protéger les secteurs stratégiques européens face à la concurrence internationale. ■ Défendre un smic européen et l'harmonisation fiscale en Europe. ■ Réviser la directive sur les travailleurs détachés.

# DIPLOMATIE

- Sortir de l'Otan. ■ S'entendre avec la Russie. ■ Syrie : mettre en place une coalition sous mandat de l'ONU pour combattre l'Etat islamique. ■ Organiser une conférence internationale pour reconstruire la Syrie. ■ Reconnaître l'Etat palestinien. ■ Sortir du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC. ■ Viser 0,7% du revenu national brut (RNB) pour l'aide au Sud. ■ Refuser les traités de libre-échange.

- Otan : rester dans le commandement intégré. ■ Russie : pas de remise en cause des sanctions tant que les accords de Minsk ne sont pas mis en œuvre. ■ Syrie : trouver une solution politique sous l'égide de l'ONU, sans Assad. ■ Reconnaître l'Etat palestinien. ■ Viser 0,7% du revenu national brut en aide au développement. ■ S'opposer aux traités de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada (TTIP, Ceta).



## EN MARCHÉ EMMANUEL MACRON

- Non-cumul des mandats dans le temps (trois successifs).
- Présentation du « bilan national et européen » par le Président devant le Congrès « une fois par an ».
- Obligation d'un casier judiciaire vierge pour être candidat à une élection.
- Réduction du nombre de parlementaires.
- Vote d'une loi sur la moralisation de la vie politique, avec interdiction pour les députés d'exercer le métier de conseil et d'avocats.

- Ménages aisés : recentrage de l'ISF sur l'immobilier, prélevement à 30% sur les revenus mobiliers, soit 4 milliards par an de baisse d'impôts au total.
- Autres ménages : hausse de la prime d'activité, baisse de cotisations, exonérations sociales sur les heures sup, quasi-suppression de la taxe d'habitation, soit 16,6 milliards de baisse d'impôts en tout.
- Entreprises : baisse de l'IS à 25%, soit 10 milliards en moins.

- Plan d'économies de 60 milliards, en rythme annuel, à la fin du quinquennat, réparties entre l'Etat, la Sécurité sociale et les collectivités locales.
- Suppression de 120 000 postes de fonctionnaires.
- Plan d'investissement de 50 milliards, dont 15 milliards pour la transition écologique et 15 milliards pour la formation.

- Décentralisation renforcée des négociations sociales au niveau de l'entreprise.
- Instance unique de représentation du personnel (CE, CHSCT, DP).
- Reprise en main de l'assurance chômage par l'Etat.
- Bénéfice de l'assurance chômage en cas de démission et pour les indépendants.
- Meilleure représentation des salariés dans les conseils d'administration.
- Réforme du système de formation.

- Diviser par deux le nombre d'élèves en CP et CE1 en éducation prioritaire.
- Embaucher 4 000 à 5 000 enseignants.
- Laisser les communes libres d'appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires.
- Accorder une autonomie aux chefs d'établissement pour recruter les enseignants en éducation prioritaire.
- Réforme du bac (quatre épreuves).
- Stages de remise à niveau pour les collégiens en difficulté.

- Réduire à 50% la part de l'énergie nucléaire à l'horizon 2025, fermer les centrales à charbon dans les cinq ans, doubler d'ici à 2022 la capacité en éolien et en solaire.
- Interdire l'exploration des gaz de schiste.
- Prime de 1 000 euros pour acheter un véhicule moins polluant.
- 50% de produits bio, «écologiques» ou issus de circuits courts dans les cantines et les restaurants d'entreprise d'ici à 2022.

- Pas de modification de l'AME.
- Réduction des délais d'instruction pour les demandes d'asile, qui devront être limités, recours compris, à six mois.
- Renforcement de l'apprentissage de la langue française pour les candidats à la naturalisation.

- Protéger les frontières avec le recrutement de 5 000 hommes.
- Lancer des «conventions démocratiques» pour tracer les priorités d'action de l'UE.
- Créer un budget pour la zone euro chapeauté par un ministre de l'Economie et des Finances et un Parlement.
- Refuser l'adhésion de la Turquie.
- Renforcer les instruments antidumping.
- Défendre un «Buy European Act».
- Généraliser «Erasmus».

- Otan : refuser de nouveaux élargissements sauf pour les Balkans, la Finlande et la Suède.
- Russie : maintenir les sanctions tant que les accords de Minsk ne sont pas respectés.
- Syrie : opposé à ce que le départ d'Assad soit un «préalable à tout».
- Conflit israélo-palestinien : reconnaissance «des deux Etats qui cohabitent».
- Viser 0,7% du RNB en aide au développement d'ici à 2022.
- Pour le Ceta.



## LES REPUBLICAINS FRANÇOIS FILLON

- Conservation du non-cumul des mandats.
- Réduction du nombre de parlementaires par référendum (400 députés, 200 sénateurs).
- «Clarification» des compétences entre les collectivités et l'Etat.
- «Incitation» des assemblées à «améliorer la déontologie».
- Publication obligatoire des liens de parenté entre parlementaires et collaborateurs.

- Ménages aisés : suppression de l'ISF, hausse du plafond du quotient familial, baisse des droits de donations... Soit 9,5 milliards de baisse d'impôts en tout.
- Autres ménages : baisse de cotisations (7,7 milliards), hausse des petites retraites (2,2 milliards), hausse de la TVA (10 milliards), soit un niveau de taxation neutre.
- Entreprises : baisse de cotisations et baisse de l'IS à 25%, soit 35 milliards en moins au total.

- Plan d'économies de 90 milliards, en rythme annuel, à la fin du quinquennat, réparties entre l'Etat, la Sécurité sociale et les collectivités locales.
- Hausse des dépenses publiques de 12 milliards pour les fonctions régaliennes (défense, justice, police).
- Suppression de 500 000 postes de fonctionnaires.

- Fin de la durée légale à 35 heures dans le privé, remontée à 39 heures dans le public.
- Instauration de contrats à «cause de rupture pré-définie».
- Plafonnement des indemnités prud'homales.
- Recours au référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur.
- Instance unique de représentation du personnel (CE, DP, CHSCT).
- Dégressivité des allocations-chômage.
- Retraite à 65 ans.

- Retrait de la réforme du collège.
- Réécriture des programmes d'histoire et de français.
- Confier l'enseignement professionnel aux régions.
- Port de l'uniforme.
- Réduire le bac à quatre épreuves.
- Confier «progressivement» le recrutement des profs aux chefs d'établissement.
- Augmenter le temps de présence des enseignants.
- Retour sur la réforme des rythmes scolaires, au choix des collectivités.

- Moderniser le parc nucléaire et développer la production des énergies renouvelables.
- Fixer un prix plancher de la tonne de carbone à 30 euros.
- Augmenter la part de l'électricité dans les transports.
- Réécrire le principe de précaution inscrit dans la Constitution «pour favoriser l'innovation responsable».
- Soutenir les circuits directs de vente du producteur au consommateur.

- Suppression de l'AME, remplacée pour les cas d'urgence par une dispense de frais de santé.
- Durcissement du droit du sol.
- Inscription dans la Constitution du principe de quotas fixés par la loi.
- Définition chaque année d'un plafond de titres de séjour pouvant être délivrés au titre de l'immigration professionnelle et familiale.
- Durcissement des conditions pour les demandeurs d'asile.

- Réformer les accords de Schengen.
- Doter la zone euro d'un directoire politique et d'un secrétariat général.
- Créer un Fonds monétaire européen pour permettre à l'Europe d'être indépendante du FMI.
- Refuser l'adhésion de la Turquie mais établir un partenariat renouvelé.
- Renégocier la directive sur le détachement des travailleurs.
- Brexit : maintenir une relation bilatérale forte avec le Royaume-Uni.

- Russie : rétablir le dialogue et lever les sanctions. Organiser une conférence onusienne sur l'avenir de la Crimée.
- Syrie : combattre le totalitarisme islamiste avec la Russie, l'Iran et Assad.
- Conflit israélo-palestinien : faire émerger la solution des deux Etats.
- Conditionner l'aide publique au développement à la coopération des pays d'origine de l'immigration.
- Refuser le TTIP, le traité transatlantique.



## FRONT NATIONAL MARINE LE PEN

- Elargissement du champ du référendum.
- Proportionnelle à toutes les élections.
- Réduction du nombre de parlementaires (300 députés et 200 sénateurs).
- Trois niveaux d'administration (Etat, département, communes).
- Liberté d'expression et «libertés numériques» inscrites comme «libertés fondamentales».
- Charte à «valeur constitutionnelle» pour la protection des données personnelles.

- Ménages aisés : universalité des allocations, hausse du quotient familial, soit 2,3 milliards de baisse d'impôt.
- Autres ménages : défiscalisation des heures sup, réforme de l'impôt sur le revenu, prime de pouvoir d'achat, retraite à 60 ans... Soit 43 milliards de baisse d'impôts ou de hausse de prestations.
- Entreprises : baisse à 24% de l'IS pour les PME, taxe sur l'emploi d'étrangers, soit 3,5 milliards de baisse nette.

- De nouvelles dépenses publiques pour un peu plus de 40 milliards d'euros, dont 24 milliards pour augmenter le budget de la Défense à 3% du PIB.
- Plan d'économies de 58 milliards, assez flous, sur la gestion de la Sécu, l'Europe, l'immigration ou encore la délinquance.

- Instance unique de représentation du personnel (CE, DP, CHSCT) pour les boîtes de 50 à 300 salariés.
- Retraite à 60 ans avec quarante années de cotisation.
- Retrait de la loi El Khomri.
- Maintien de la durée légale à 35 heures.
- Négociation sur l'allongement du temps de travail uniquement au niveau des branches, avec compensation salariale intégrale.
- Suppression de la directive «travailleurs détachés».

- Suppression du collège unique.
- Suppression de la réforme des rythmes scolaires.
- Port de l'uniforme à l'école.
- Réserver la moitié du temps d'enseignement en primaire au français.
- Développer l'alternance.
- Sélection au mérite à l'entrée à l'université.

- Moderniser la filière nucléaire.
- Interdire les OGM et l'exploitation des gaz de schiste «tant que les conditions [...] ne sont pas réunies».
- Développer les circuits courts.
- Développer les filières françaises d'énergies renouvelables (solaire, biogaz, bois) mais instaurer un moratoire sur l'éolien, et soutenir la filière hydrogène.
- Interdire l'abattage sans étourdissement préalable.

- Suppression de l'AME.
- Suppression du droit du sol.
- Réduction de l'immigration légale à un solde annuel de 10 000 personnes.
- Durcissement des conditions nécessaires pour activer le regroupement familial ainsi que pour l'acquisition de la nationalité française par mariage.
- Limitation du droit d'asile.

- Organiser un référendum sur l'appartenance de la France à l'UE.
- Sortir de l'espace Schengen et rétablir les contrôles aux frontières.
- Recruter 6 000 agents des douanes.
- Sortir de l'euro et revenir au franc.
- Refuser l'adhésion de la Turquie.
- Supprimer la directive sur les «travailleurs détachés».
- Refuser la libéralisation du rail voulue par l'UE.

- Otan : quitter le commandement militaire intégré.
- Russie : lever les sanctions.
- Syrie : ouvrir un dialogue avec les Etats «qui combattent le fondamentalisme islamiste», gouvernements russe et syrien compris.
- Viser 0,7% du RNB en aide au développement.
- Refuser les traités de libre-échange.
- Mettre fin à la politique de la «Françafrique», développer la coopération avec les pays francophones.

# Les idées qui n'ont pas émergé

Ils les ont défendues pourtant elles n'ont pas «pris» dans l'opinion. Zoom sur une mesure de chaque candidat, ni anecdotique ni anodine, restée dans l'ombre d'une campagne atypique

## JEAN-LUC MÉLENCHON INTERDIRE LES SONDAGES AVANT LES ÉLECTIONS

Il a bénéficié de sondages favorables sur toute la fin de la campagne. Mais Jean-Luc Mélenchon veut tout de même «combattre la «sondocratie». Pour lui, la «capacité de prescription, pour ne pas dire d'injonction» des sondages serait néfaste au fonctionnement démocratique. Concrètement, le candidat de La France insoumise propose d'«interdire les sondages» soixante jours minimum avant les élections. Aujourd'hui, la publication des sondages d'opinion en rapport avec l'élection sont seulement interdits la veille et le jour du scrutin. Hors période électorale, le candidat souhaite aussi que les sondages soient mieux encadrés, conformément aux préconisations d'une proposition de loi adoptée par le Sénat en 2011 : interdiction de toute gratification des sondés, publication de l'acheteur et du commanditaire de l'enquête, de l'intégralité des questions posées ou d'un «résumé qui en reflète fidèlement la teneur», ainsi que des méthodes de redressement des chiffres bruts... La proposition de loi, à laquelle le gouvernement d'alors (celui de Fillon) était opposé, avait été votée à l'unanimité des sénateurs mais n'avait jamais été soumise au vote des députés.

AURÉLIE DELMAS

## BENOÎT HAMON UN CORPS D'INSPECTION DES DISCRIMINATIONS

Contre les discriminations raciales, sexistes, religieuses ou homophobes, qu'elles aient lieu dans la rue, au travail ou dans les commerces, il n'existe pour l'instant que l'outil de la loi, qui les punit... à condition de pouvoir les prouver. Ce qui est délicat, voire impossible. Benoît Hamon propose donc de créer une inspection de lutte contre les discriminations, qui serait chargée de mener des contrôles aléatoires ou à la suite de plaintes, et de faire un travail de repérage et de prévention. Tout comme il existe des inspecteurs du travail ou de l'hygiène. Selon le président du groupe PS Nouvelle-Aquitaine Stéphane Delpyrat, il s'agit de «retisser les liens qui se sont défaits. [...] Si l'on veut que chacun croie en la République et ne bascule pas dans le communautarisme à cause des frustrations, il faut envoyer un message fort.» Ces inspecteurs pourraient être des fonctionnaires issus d'autres administrations. La mesure n'est pas chiffrée, mais le millier de salariés qui constituerait cette inspection ne devrait pas ruiner l'Etat.

KIM HULLOT-GUIOT

## EMMANUEL MACRON LE DROIT À L'ERREUR DANS LES DÉMARCHES

Finie la phobie administrative, promet Emmanuel Macron qui s'engage à reconnaître «le droit à l'erreur dans les démarches». Excepté pour ce qui relève du pénal, «quand l'administration contrôle, la première fois, elle ne sanctionne pas», a résumé l'ancien ministre de l'Économie. Lui président, «le cœur de la mission de l'administration ne sera plus la sanction mais le conseil», développe-t-il dans son programme, et chacun pourra se prévaloir de ce nouveau droit, qui serait adopté par or-

donnance, pour éviter des pénalités. Le candidat d'En Marche explique par exemple qu'un employeur qui oublie de déclarer le versement de primes de Noël à ses employés auprès de l'Urssaf ne risquera plus d'amende ou encore que des grands-parents qui ne déclarent pas qu'ils hébergent leur petite-fille à la CAF ne risqueront plus de perdre une partie de leurs allocations logement. La mesure vise plus spécifiquement les employeurs, les entrepreneurs, et les agriculteurs, et doit s'accompagner d'un coup d'accélérateur sur la numérisation de l'administration et la possibilité d'effectuer des démarches en ligne. A.De.



## FRANÇOIS FILLON ABAISSE LA MAJORITÉ PÉNALE À 16 ANS

Selon François Fillon, les mineurs profitent un peu trop de la «clémence» du système judiciaire à leur endroit. Dans son programme, il annonce vouloir abaisser la majorité pénale à 16 ans afin de faire face à «une délinquance des mineurs qui n'a plus guère à voir avec ce qu'elle était lorsque fut écrite l'ordon-

nance [relative à l'enfance délinquante] de 1945». Depuis la Libération, les mineurs relèvent en effet d'une justice spécialisée (juges des enfants ou tribunaux pour mineurs). S'ils encourent dès 13 ans des poursuites pénales allant de l'amende à l'incarcération, les sanctions sont généralement moins lourdes que pour les adultes en raison de l'«excuse de minorité» qui peut être levée dès 16 ans. En baissant la majorité pénale, les justiciables de 16 ou 17 ans comparai-

## MARINE LE PEN BANNIR LES LANGUES ÉTRANGÈRES DE L'UNIVERSITÉ

C'est la 96<sup>e</sup> des 144 propositions formulées par Marine Le Pen dans son programme : «Défendre la langue française. Abroger notamment les dispositions de la loi Fioraso qui permettent de restreindre l'enseignement en français dans les universités.» Si la candidate du FN n'entend pas interdire les cours de langues vivantes, elle souhaite revenir au principe de la loi Toubon de 1994, qui disposait dans son article 1 : «La langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et du service public.» Il y a quatre ans, la ministre socialiste Geneviève Fioraso a introduit dans sa loi relative à l'Enseignement supérieur et à la Recherche la possibilité pour les universités de dispenser des cours dans d'autres langues que le français, ce qui n'était jusque-là permis que pour les classes de langues vivantes ou lorsque le professeur était étranger. Plusieurs établissements, comme les Instituts d'études politiques (IEP), l'université Paris-Est-Créteil et celle de Toulouse-Capitole avaient déjà pris la liberté d'inclure dans leur cursus des cours en langue étrangère (principalement en anglais). Mais la proposition de la ministre a fait face à une fronde d'universitaires et de l'Académie française, inquiets que l'université se tourne vers le monde anglo-saxon plutôt que de préserver sa langue. En mars 2013, Geneviève Fioraso répliquait dans nos pages : «Si nous n'autorisons pas les cours en anglais, nous n'attirerons pas les étudiants de pays émergents comme la Corée du Sud et l'Inde. Et nous nous retrouverons à cinq à discuter de Proust autour d'une table, même si j'aime Proust...» Finalement, la loi Fioraso, qui portait de manière plus générale sur l'autonomie et le rayonnement des universités, a été adoptée sans les voix de l'UDI, de l'UMP et du Front de gauche. Si Marine Le Pen est élue, les étudiants pourront donc dire adieu aux cours en anglais (qu'ils pourront toujours travailler en téléchargeant des séries en version originale, la présidente du FN souhaitant supprimer Hadopi).

K.H.-G.

traient devant un tribunal correctionnel ou une cour d'assises. Les atténuations de peines et les mesures éducatives qui accompagnent les peines d'emprisonnement des mineurs disparaîtraient. Fillon devrait cependant contourner des obstacles juridiques, la France ayant ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant qui prévoit la nécessité d'une justice spécifique pour les mineurs.

A.De.

## POLITIQUE

# Présidentielle : l'engagement tout à fait inhabituel du patronat

- Pierre Gattaz a multiplié les attaques contre Le Pen, Hamon et Mélenchon.
- Son soutien affiché à Fillon n'est pas du goût de tous au Medef.

## PATRONAT

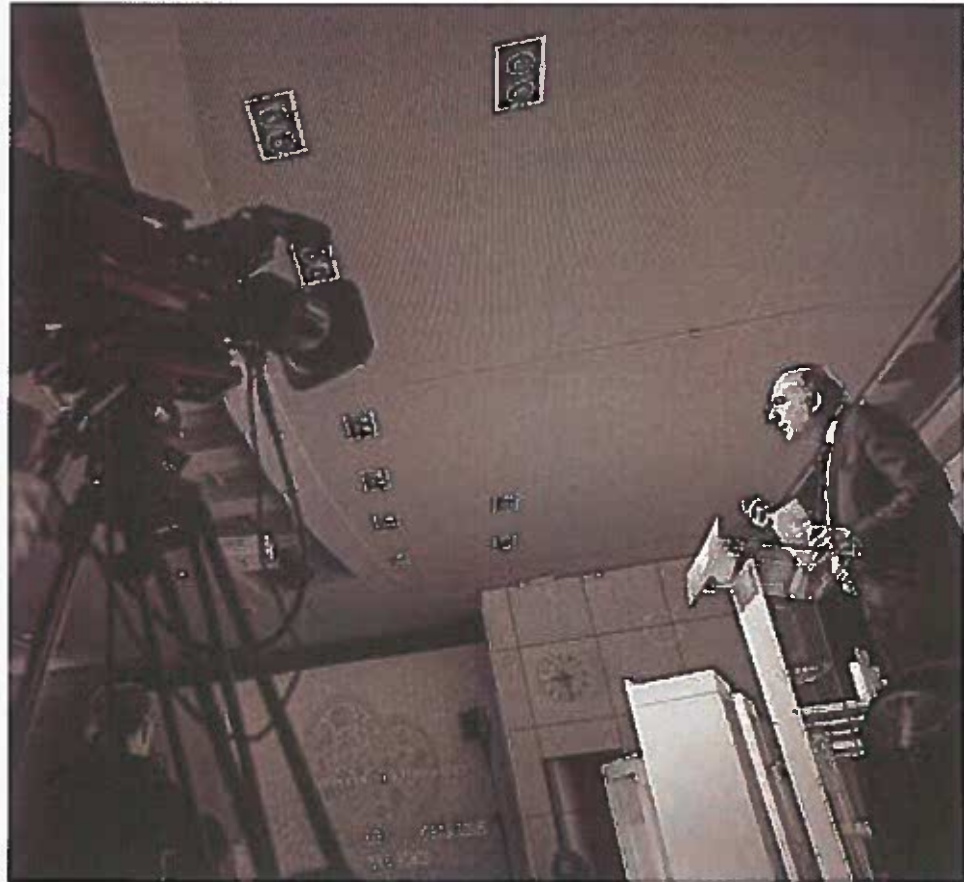
Marie Bellan  
@mbellani

A campagne hors norme, réaction hors norme. C'est en ces termes que peut s'expliquer l'attitude très virulente de Pierre Gattaz, le président du Medef, à l'égard de certains candidats à l'Élysée. Le patron des patrons a publié en quelques jours pas moins de deux tribunes et une interview, dans différents supports de la presse nationale, pour dire sa violente opposition aux programmes économiques de trois des candidats à la présidentielle : Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon et Benoît Hamon. Il a d'ailleurs échangé de nombreux courriers, par presse interposée, avec ce dernier, qui s'est indigné d'être mis sur le même plan que ses deux autres concurrents.

En réalité, Benoît Hamon, dont le programme n'est en effet en rien comparable à celui de Marine Le Pen ou de Jean-Luc Mélenchon, n'est pas vraiment considéré comme un danger par les milieux patronaux car ses chances d'être qualifié au second tour sont quasi nulles. Il en va tout autrement pour la candidate du FN et, surtout, pour celui de La France insoumise, dont la remontée spectaculaire dans les sondages (même s'il stagne depuis une semaine) affole les milieux économiques.

## Une candidature obérée par les affaires

« Ruine, désespoir, désolation » : Pierre Gattaz n'a pas mâché ses mots pour décrire les conséquences d'un vote portant les extrêmes au pouvoir. Il a d'ailleurs été suivi sur le fond de cette analyse par bon nombre d'économistes. La singularité du patronat n'est donc pas tellement à chercher sur ce plan, mais plutôt dans le fait que Pierre Gattaz, tout en rappelant à chacune de ses conférences de presse que le Medef est apolitique, n'a pas hésité à laisser entendre pour qui il irait voter. Son candidat est clairement François Fillon. Un affichage qui n'est pas pour plaire à tout le monde au sein du patronat. « Pierre Gattaz est grand et vacciné, c'est son problème, mais un tel positionnement est tout à



Pierre Gattaz, président du Medef, affiche clairement son soutien au candidat de la droite. Mais Emmanuel Macron séduit aussi une partie des dirigeants. Quant à Marine Le Pen, elle a su mettre en avant les axes de son programme qui parlent aux patrons de PME. Photo Hamilton/REA

fait impossible à l'U2P », fait-on valoir du côté des artisans. Y compris au Medef, cette attitude a parfois du mal à passer. Non pas que le programme de François Fillon ne soit pas partagé par les adhérents du mouvement (il est très proche du Livre bleu du Medef publié en

février), mais parce que les affaires qui ont surgi pendant la campagne obèrent, pour certains, une grande partie de sa capacité à réformer. « Le patronat est assez immature. Il croit que s'il y a un programme, il sera appliqué. D'accord, François Fillon a un super-programme, mais pourra-t-il vraiment le mettre en œuvre s'il est élu ? » Interroge un responsable patronal.

François Fillon, champion des patrons ? La réalité est plus compliquée. La candidature d'Emmanuel Macron séduit aussi une partie des dirigeants, notamment des entrepreneurs (lire ci-dessous). Et y compris au sein du conseil exécutif du Medef, le candidat d'En marche compte plusieurs soutiens. Mais le panorama ne serait pas complet sans dire que Marine Le Pen a, elle

aussi, des appuis de plus en plus nombreux au sein des patrons de PME. Lors de sa prestation devant les adhérents de la CPME, en mars, le président de la confédération, François Asselin, a marqué son désaccord avec la candidate. Mais la présidente du FN a su mettre en avant les axes de son programme qui parlent à cette catégorie de chefs d'entreprise : lutte contre les délais de paiement, taux préférentiels pour les crédits bancaires aux PME, suppression du RSI... « Certains petits patrons sont rassurés par ce discours de protection, pro-PME, mais ce n'est pas comme ça que les entreprises vont se développer », grogne un membre du Medef.

« D'accord François Fillon a un super programme, mais pourra-t-il vraiment le mettre en œuvre s'il est élu ? »

Un responsable patronal



Lire L'Enquête  
Pages 12-13

# Macron-Fillon : le match des soutiens bat son plein

**Emmanuel Macron séduit surtout les patrons de la nouvelle économie, là où François Fillon s'appuie sur des fidèles de longue date.**

Pro-Fillon ou pro-Macron ? Le débat fait rage chez les patrons, jusque dans leurs propres familles. On a vu ainsi le patron et fondateur des boulangeries Paul, Francis Holder, prendre fait et cause pour François Fillon sur Twitter (en incluant au passage les 14.000 salariés de l'enseigne qui s'en sont vite offusqués), alors que sa femme, Françoise Holder, fait partie des délégués nationaux du mouvement En marche. Même friction, cette fois au sein d'AXA. Henri de Castries, qui a quitté la présidence du groupe d'assurances l'an passé, fait partie du premier cercle des fillonistes, alors que son mentor et prédécesseur à la tête du même groupe d'assurances, Claude Bébéar, s'est engagé derrière Emmanuel Macron.

Chaque camp compte des soutiens de poids, mais certains se font plus discrets que d'autres. Chez

François Fillon notamment, la fidélité des supporters patronaux a été mise à rude épreuve avec la succession des affaires qui ont émaillé la campagne du candidat des Républicains. Ceux qui sont restés sont le plus souvent des soutiens de la première heure, à l'image de Pierre Danon, directeur adjoint de la campagne de Fillon pendant la primaire de la droite et ancien président de Numericable.

Dans cette même équipe, on compte aussi Viviane Chaine-Ribeiro, présidente du Syntec (la Fédération de l'ingénierie et des services informatiques) et membre du conseil exécutif du Medef. Cette patronne, à la tête d'une entreprise de logiciels de 400 personnes, travaille avec François Fillon depuis 2013. On peut aussi citer Stanislas de Bentzmann, ancien président de CroissancePlus, déjà très actif pendant la primaire.

Du côté d'Emmanuel Macron, on ne s'étonnera guère de trouver une bonne partie de la French Tech et la fine fleur des patrons de la nouvelle économie. Comme Marc Simon-

## Il a dit



Bertrand Langlois/AFP

« Si Emmanuel Macron doit encore faire ses preuves [...], j'ai confiance en sa droiture, en sa vision et en son plaidoyer européen. »

CLAUDE BÉBÉAR  
Fondateur d'AXA

cini, fondateur de Meetic, qui comptait parmi ses fans avant même le lancement du mouvement En marche. S'ajoutent des entrepreneurs tels que Denis Jacques (Edufactory), Cédric Sire (Webedia, qui compte dans son giron Purepeople ou encore AlloCiné) ou encore Paul Hermelin, PDG de Capgemini.

**L'AFep derrière En marche**  
Mais Emmanuel Macron a su aussi séduire une partie de la « vieille » économie, comme le patron de Pernod Ricard, Pierre Pringuet, ancien rocardien et président de l'AFep (association qui regroupe les plus grands groupes français). Ce dernier vient de signer une tribune dans « Le Monde » regroupant 300 entrepreneurs et intellectuels, qui, sans appeler noir sur blanc à voter pour Emmanuel Macron, prennent clairement fait et cause pour le leader d'En marche. Le tableau ne serait pas complet sans parler des patrons juppéistes, comme Thierry Breton, qui ont décidé de voter pour le leader d'En marche. — M. B.

# Macron s'affiche avec Le Drian au moment où la campagne est bousculée par le terrorisme

Après François Bayrou la semaine dernière à Pau, le candidat d'En marche s'est montré mercredi avec l'un de ses soutiens les plus emblématiques.

**Grégoire Poussielgue**  
 @Poussielgue  
 — Envoyé spécial à Nantes

Des images et des symboles. Le rendez-vous avait été fixé il y a longtemps, mais s'afficher à Nantes quelques jours avant le premier tour de la présidentielle avec le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, ne pouvait pas mieux tomber pour Emmanuel Macron. Après l'arrestation à Marseille de deux hommes projetant un attentat qui aurait sans doute gravement perturbé l'élection, le candidat d'En marche a pu ainsi rappeler, et montrer, qu'il bénéficie du soutien de celui qui, depuis cinq ans, a la haute main sur la défense du pays, avec un bilan salvé autant à droite qu'à gauche.

Les deux hommes ont poussé le sens de la mise en scène jusqu'à prendre le même TGV depuis Paris — en seconde classe — pour aller au meeting à Nantes, en compagnie de Daniel Cohn-Bendit. Devoir de réserve oblige, Jean-Yves Le Drian n'a pas pris la parole au Zénith de Nantes, où il était au premier rang. Mais, sur le quai de la gare, il n'en a pas moins adressé quelques messages. Se disant « de plain-pied » en soutien d'Emmanuel Macron, le président de la région Bretagne a salué tout autant sa volonté de « rassembler les Français » que son « programme pragmatique ». « Il est attaché au renforcement de l'Europe, il refuse l'isolement de notre pays et il a, dans le domaine qui me concerne plus particulièrement, sur la sécurité



Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian (à gauche), lors du meeting d'Emmanuel Macron (à droite), mercredi soir.

et sur la défense, une logique très forte, une détermination très sensible qui fait que je le rejoins complètement sur ses orientations », a déclaré le ministre. Jean-Michel Fauvergue, l'ancien patron du Raid qui soutient Emmanuel Macron (il sera candidat aux législatives), était également du déplacement.

De son côté, sans oublier de rappeler qu'il entendait amener à 2 % du PIB les dépenses pour la défense à horizon 2025, Emmanuel Macron

a redit que dans le domaine sensible de la sécurité, il fallait de la « continuité ». Si le candidat d'En marche a répété qu'en cas d'accession à l'Élysée, les membres de son gouvernement seraient tous des têtes nouvelles, il a aussi clairement laissé entendre au cours des dernières semaines qu'il serait prêt à faire une exception pour Jean-Yves Le Drian. Après François Bayrou, la semaine dernière à Pau, Emmanuel Macron s'est donc affiché avec un autre de

ses soutiens les plus emblématiques, qui lui a permis de crédibiliser ses propositions dans le domaine régalien, alors que la menace terroriste reste très importante. « Je veux vous dire à quel point j'attache de l'importance à la lutte contre le terrorisme car c'est la première mission d'un chef de l'État. [...] Cette mission première, j'y suis prêt », a lancé Emmanuel Macron aux 5.500 personnes (selon les organisateurs) présentes à son meeting, après avoir rendu hommage aux forces de l'ordre.

## Mobiliser jusqu'au dernier moment

Après le meeting de Bercy qui a vu l'ancien ministre de l'Économie réunir 20.000 personnes, le candidat entend mobiliser jusqu'au dernier moment à l'heure où les intentions de vote des Français se figent. Si son entourage se déclare « raisonnablement confiant », il ne veut pas tomber dans un optimisme excessif. Les sondages le donnent en tête du premier tour, tout juste devant Marine Le Pen, mais aucun scénario ne peut être exclu au terme d'une campagne présidentielle à nulle autre pareille. A Nantes, le candidat n'a absolument pas évoqué son programme : le meeting était là pour mobiliser. S'il a parlé sécurité, Emmanuel Macron a aussi mis l'accent sur son engagement européen — il est arrivé sur scène en drapeau européen à la main, comme pour répondre à Marine Le Pen qui avait souhaité l'enlever du plateau de son émission sur TF1 — ou encore sur la culture. « Nous devons absolument conserver la dynamique de la campagne », confirme un parlementaire proche du candidat. Emmanuel Macron achèvera sa campagne vendredi à Rouen et à Arras. ■

Jean-Sébastien Evrard/AF

## Sous pression, Le Pen durcit encore le ton

La candidate du FN, qui n'est plus assurée d'être au second tour, a tenu son dernier meeting mercredi soir à Marseille.

**Guillaume de Calignon**  
 @gcalignon  
 — Envoyé spécial à Marseille

Pour son dernier meeting avant le premier tour de l'élection présidentielle, mercredi soir, Marine Le Pen a choisi Marseille. Mais la candidate n'a pu faire aussi bien que son père vingt-neuf ans auparavant, presque jour pour jour : le 19 avril 1988, Jean-Marie Le Pen avait réussi la performance de remplir le Stade-Vélodrome, qui à l'époque pouvait contenir 30.000 personnes.

C'est dans une salle plus petite et non remplie que la présidente du Front national s'est, elle, adressée à ses troupes. Le discours a appuyé

sur « la submersion migratoire en train de tout emporter », sur ces « quartiers qui deviennent des zones étrangères », ou encore ces « Français relégués au second rang dans leur pays ».

Marine Le Pen a dit vouloir être la présidente des « Français qui veulent continuer à vivre en France comme des Français ». Décidée à bien marquer ses différences avec ses adversaires politiques, elle a entamé cette dernière ligne droite en tenant des discours volontairement très agressifs, même si celui de Marseille l'était moins que celui de Paris. L'objectif est clair : remobiliser le cœur de son électeur en remettant en scène un clivage fort, via la dénonciation de l'insécurité, de l'immigration « massive » et de l'« islamisme en marche ». Quitte à créer des polémiques et à tirer un trait sur la stratégie de délabolisation. C'est le but recherché, certains membres de son

équipe jugeant sa campagne trop « fade » jusqu'ici, ce qui expliquerait, selon eux, sa baisse dans les sondages ces dernières semaines. Marine Le Pen, qui caracolait en tête avec de 27 % à 28 % des intentions de vote mi-février, est désormais aux alentours de 23 % et n'est donc plus assurée d'atteindre le second tour.

**Le drapeau européen, celui de la « soumission »**  
 Lundi, lors d'une réunion publique à Paris, elle a ainsi déclaré : « Avec moi présidente, il n'y aurait pas eu de Mohammed Merah, Français grâce au droit du sol, et il n'y aurait pas eu les attentats du Bataclan et du Stade de France. » Le lendemain, sur le plateau de TF1, la présidente du parti d'extrême droite a exigé que la chaîne retire le drapeau européen lors de son interview. A Marseille, elle a expliqué vouloir « se débarrasser du drapeau de la soumission ».

Et sur BFMTV, mercredi, Marine Le Pen s'est lancée dans une longue tirade sur les bienfaits de la colonisation. « La colonisation a beaucoup apporté, notamment à l'Algérie », a-t-elle déclaré.

## Certains de ses proches attribuent sa baisse dans les sondages à une campagne trop « fade ».

Il s'agit pour la candidate d'assurer au maximum sa présence au second tour en confortant le noyau dur de son électeur. La stratégie, à quelques jours à peine du premier tour, n'est pas sans risque : en cas de qualification ce dimanche, elle pourrait lui compliquer la tâche, déjà ardue, pour rassembler au second tour. ■





Mercredi, Alain Juppé (à droite) a consenti à redire son soutien à François Fillon (à gauche) en s'affichant avec lui lors d'une visite au siège parisien de Deezer. Photo Christophe Ena/AFP

## Juppé joue l'union malgré tout avec Fillon

**Le maire de Bordeaux s'est affiché mercredi avec le candidat de la droite pour essayer de remobiliser le centre-droit.**

Isabelle Ficek  
 @IsabelleFicek

Plus question, pour l'instant, de « gâchés » comme il l'avait déploré en renonçant à être le « plan B ». Place, dans la dernière ligne droite, au rassemblement. Mercredi, Alain Juppé a consenti à redire son soutien à François Fillon en s'affichant avec lui lors d'une visite au siège parisien de la plate-forme de streaming musical Deezer. Au lendemain d'une vidéo de Nicolas Sarkozy appelant à « se rassembler » derrière le candidat. Signe, toutefois, d'une campagne pas tout à fait comme les autres, la visite devait avoir lieu à l'école de codage informatique de Xavier Niel (Ecole 42), mais il a été jugé plus prudent de se replier sur Deezer. Officiellement pour des raisons de sécurité. Mais aussi pour éviter les canulars d'étudiants sur les affaires.

### Eviter un « second tour cauchemardesque »

Poignée de main, photos, quelques sourires, à peine forcés. « J'ai souhaité renouveler mon soutien à François Fillon », a expliqué Alain Juppé. « D'abord parce que je tiens mes engagements, je suis fidèle à ma famille », a souligné le fondateur de l'UMP, qui comme candidat à la primaire s'était engagé à voter pour le vainqueur de ce scrutin. « Je veux ensuite éviter un second tour cauchemardesque entre Le Pen et Mélenchon, la peste ou le choléra », a-t-il prévenu. Une perspective susceptible de mobiliser à droite. Et puis, quand des électeurs de centre-droit sont déjà partis vers d'autres cieux, Alain Juppé a

avancé : « Macron n'a pas su affirmer la stature nécessaire, pour l'instant. » Tout étant dans le « pour l'instant ».

Enfin, le finaliste malheureux de la primaire a assuré se retrouver, « pour l'essentiel, dans le projet de François Fillon ». Un soutien certes, mais mesuré donc. Comme, sans doute, une part encore hésitante d'électeurs de droite, voire de centre-droit. Interrogé sur les propos rapportés dans « Le Canard enchaîné » le disant très opposé à Sens commun, émanation de La Manif pour

« Macron n'a pas su affirmer la stature nécessaire, pour l'instant », estime Juppé.

tous chez LR, active dans la campagne Fillon, Alain Juppé a botté en touche : « Si je devais répondre à tous les ragots, on ne serait pas couchés ! » Même chose sur sa dénonciation de sympathisants « radicalisés ». « La musique adoucit les mœurs », a-t-il balayé pour éviter trop de fausses notes. « Je n'en veux à personne. Mon objectif sera même de ramener tout le monde si je suis élu », a dit pour sa part François Fillon dans « Le Parisien », tout en ajoutant que cela « ne veut pas dire que je n'aurai pas un petit jugement personnel sur certains comportements ».

Le rassemblement est « compliqué », a reconnu dans « L'Opinion » le député-maire du Havre, Edouard Philippe, proche d'Alain Juppé. Compliqué mais « indispensable », a-t-il ajouté, déplorant les sifflets contre des élus lors des meetings du candidat. « La droite et le centre, a-t-il martelé, cela représente, lorsqu'il est uni, un bloc qui a vocation à se qualifier pour le deuxième tour. » Tout étant dans le « lorsqu'il est uni ». ■

# Prélèvement à la source, cadeau empoisonné pour le prochain président

**Sujet invisible pendant la campagne, le débat pourrait réapparaître brutalement cet été : le nouveau pouvoir poursuivra-t-il la réforme voulue par le gouvernement socialiste ? Elle est programmée pour janvier 2018, et les syndicats des impôts crient au désastre annoncé.**

Le sujet est loin d'avoir été au cœur des débats durant cette campagne électorale, mais il pourrait devenir l'un des premiers casse-tête du futur président de la République. L'arrivée, depuis le 6 avril, des premiers avis de déclaration d'impôts 2017 dans les boîtes aux lettres marque officiellement le début des opérations pour le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des Français. Des informations cruciales seront collectées d'ici à cet été et utilisées lorsque le prélèvement démarrera, début janvier 2018. Si rien ne vient perturber la machine d'ici là, ou si le futur président ne décide pas carrément de la débrancher.

*« L'impôt s'adapte à votre vie », vante le gouvernement dans la campagne de pub lancée pour préparer les esprits. « Choc de complexité ! », s'étouffent en retour les syndicats de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) chargée de mettre la réforme en musique. Depuis des mois, ils alertent sur l'usine à gaz mise sur pied pour répondre à une promesse simple, celle de faire coïncider au maximum le paiement de l'impôt sur le revenu avec les revenus sur lesquels il est calculé, en prélevant des acomptes directement sur les salaires, retraites et autres revenus. Médiapart a déjà expliqué en détail les avantages du système, mais aussi le casse-tête qui s'annonce pour bien des contribuables... et ceux qui sont chargés de veiller au bon déroulement des opérations.*

De ce côté, les inquiétudes sont au plus haut. *« Il y a un vrai risque industriel pour notre administration, l'échec est possible, avertit Hélène Guerra, spécialiste du dossier pour la CGT-Finances publiques. La DGFIP n'a pas obtenu les moyens, humains et matériels, pour réussir ce chantier majeur. Cela se fera au détriment des contribuables. »* Chez Solidaires, on tient le même discours. *« Nous sommes toujours plus inquiets, indique François-Xavier Ferrucci, de l'antenne Finances publiques du syndicat. Le discours officiel vante une simplicité, voire un certain simplisme. Mais sur le terrain, l'administration commence à dispenser des formations aux agents, et on touche du doigt comment les choses vont se dérouler concrètement à partir de janvier 2018. Cela va être très complexe, et ce sera un énorme désordre pour les contribuables. »*

Le 23 mars, une réunion entre Bruno Parent, le directeur général des finances publiques, et les quatre syndicats représentatifs de la DGFIP (CFDT, CGT, FO, Solidaires) a tourné court. Ce comité technique de réseau (CTR) était censé examiner, avant leur finalisation, deux décrets fixant des points d'organisation du dispositif. Mécontents de découvrir, sans en avoir été informés au préalable, certains points techniques, l'ensemble des représentants syndicaux a quitté la salle en cours de réunion. Un signe de la tension existant dans les rangs de la DGFIP au moment où commence à se concrétiser la réforme du siècle en matière fiscale.

Les syndicats sont extrêmement inquiets devant l'afflux prévisible des demandes et des questions de centaines de milliers de particuliers et d'entreprises qui seront, au minimum, perdus et sans doute souvent très énervés par les changements à venir (et les dysfonctionnements qui risquent de ne pas être évitables) : prélèvement des impôts directement sur les salaires, crédits d'impôt remboursés des mois après le paiement de l'impôt, nouvel interlocuteur en la personne de l'employeur... Le raz-de-marée est probable. « *Il est inévitable qu'il y ait des défauts* », a reconnu par avance Bruno Parent, le 23 février, lors d'une réunion interne. « *Plus on avance dans les textes, plus c'est compliqué*, assure Hélène Guerra. *On craint qu'il ne soit impossible aux agents de la DGFIP d'assurer l'accueil et le renseignement des particuliers, mais aussi des entreprises.* » Car les effectifs du fisc se réduisent comme peau de chagrin : plus de 35 000 suppressions de poste en treize ans, soit un quart des effectifs totaux, et un rythme de 2 000 postes en moins chaque année. Pour tenir compte du bouleversement à venir, l'administration a prévu de ne supprimer « que » 1 500 postes en 2017.

Pour enrayer le mouvement en cours, il ne reste que très peu de temps. « *S'il n'y a pas un collectif budgétaire rectificatif voté dans les premiers jours de l'été, le retour en arrière risque d'être très compliqué* », avance François-Xavier Ferrucci. Les regards se tournent donc vers les candidats à l'élection présidentielle... À divers degrés, François Fillon, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon ont promis qu'ils n'appliqueraient pas le prélèvement à la source s'ils arrivaient au pouvoir. Benoît Hamon a annoncé qu'il le maintiendrait. Emmanuel Macron, quant à lui, indique qu'il trouve l'idée bonne mais qu'il souhaite une expérimentation d'un an, sans préciser.

Et d'expérimentation, il y aura bien besoin. Certes, le gouvernement a prévu cet été une rapide phase de test avec diverses entreprises, mais rien ne dit que cela suffira à maîtriser le processus très complexe, qui concernera 37 millions de foyers fiscaux. Car même si le but de la réforme est de rapprocher au maximum le moment où les citoyens touchent leur revenu de celui où ils payent l'impôt dessus, le fisc français sera toujours obligé d'additionner toutes les ressources du foyer pendant un an, de connaître précisément la composition de la cellule familiale et de connaître les niches fiscales ouvertes, notamment celle qui concerne l'emploi à domicile. Un calcul *a posteriori* sera donc toujours nécessaire, une fois l'année écoulée. Et comme les déclarations de revenu s'effectuent au milieu de l'année, le casse-tête deviendra vite redoutable, loin de la simplicité promise.

Pour les amateurs, voici un rappel des mécanismes à l'œuvre, détaillés sur son blog Mediapart par Roland Veillepeau, qui a longtemps dirigé l'entité du fisc chargée de contrôler les plus grandes entreprises, la Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) : « *En août  $n$ , l'administration fiscale adresse au contribuable sa feuille d'impôt relative à l'année  $n-1$ . Elle notifie également au contribuable son taux d'impôt sur le revenu réel de l'année  $n-1$ , qui s'appliquera l'année  $n+1$ , ce qui fait qu'en janvier  $n+1$  on appliquera le taux réel de  $n-2$ . Beau départ pour une simplification ! [...] En avril  $n+1$ , le contribuable déclare ses revenus de l'année  $n$ . En août  $n+1$ , le contribuable reçoit sa feuille d'impôt concernant ses revenus de l'année  $n$ , avec un solde à payer de septembre à décembre, ou un remboursement du trop-perçu. En août  $n+1$  également, l'administration fiscale notifie au contribuable son nouveau taux d'impôt sur le revenu réel de l'année  $n$ , qui s'appliquera dès septembre de l'année  $n+1$  et sur les huit premiers mois de  $n+2$ .* » Et ainsi de suite !

En attendant les décisions politiques, la CGT et Solidaires font et refont la liste des changements qui leur font craindre des dysfonctionnements majeurs. Et ils pourraient débiter dès cet été, lorsque les avis d'imposition arriveront dans les boîtes aux lettres. Pour la première fois, ils comprendront des informations sur le taux d'imposition retenu pour

l'ensemble du foyer, mais aussi le taux personnel des membres du foyer, s'ils décident de passer à l'individualisation (*voir ci-dessous*). Ils indiqueront aussi le détail de quels montants devraient être prélevés chaque mois sur les salaires, les retraites et les autres revenus (loyers perçus, par exemple) du foyer.

<b>INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2018</b>	<b>Foyer</b>	<b>Déclar.1</b>	<b>Déclar.2</b>	<b>Total</b>
Taux qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable. Taux pour le foyer .....	8,4 %			
<b>OU</b>				
Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr du 15/09 au 15/10/2017. Vos taux seront alors les suivants :				
Taux individualisé pour les revenus du déclarant 1 .....		7,2 %		
Taux individualisé pour les revenus du déclarant 2 .....			9,4 %	
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer.				

L'avis d'imposition 2017, tel qu'il sera envoyé dans tous les foyers français, cet été.

Officiellement, les Français auront jusqu'à mi-septembre pour préciser au fisc s'ils veulent bénéficier d'un seul taux pour l'ensemble du foyer, du taux individualisé, ou même d'un taux dit « neutre », correspondant à celui d'un célibataire sans enfant. Cette dernière option pourrait intéresser les contribuables qui ne souhaitent pas informer leur entreprise de l'état complet de leurs revenus, facilement déductible en fonction du taux de prélèvement que chaque entreprise devra appliquer sur les salaires, en suivant les indications du fisc.

Dès le mois d'août, les questions ne devraient pas manquer d'affluer en direction des agents des impôts. Elles se multiplieront à coup sûr également en janvier, avec le coup d'envoi du prélèvement. De nombreux salariés, redevables de l'impôt sur le revenu, verront baisser d'un coup leur salaire effectivement versé chaque mois. Pour 16,7 millions de Français, ce sera l'une des 136 caisses de retraite qui prélèvera. D'autres contribuables sont concernés pour leur relation avec l'un des quelque 100 organismes versant des revenus de remplacement : chômage, arrêts maladie ou maternité, invalidité, etc. Quant aux indépendants, aux Français disposant de revenus fonciers ou de pensions alimentaires, ils verront le fisc prélever directement sur leur compte tous les mois.

Les syndicats ont beau jeu d'imaginer le cas d'un couple dont un membre est salarié, l'autre exerçant une profession libérale, et qui perçoit des loyers d'un logement dont il est propriétaire : il sera touché par trois types de prélèvements mensuels différents. Et multipliera d'autant les risques d'erreur. *« Chaque mois, les contribuables seront censés pouvoir suivre l'ensemble des sommes collectées pour leur foyer sur le site des impôts. Nous craignons que cela ne fonctionne pas comme il le faudrait, résume Hélène Guerra. Et si les sommes n'apparaissent pas sur le site, qui déterminera où sera l'erreur ? Il peut y avoir des blocages à différents niveaux : soit une erreur informatique qui ne fait pas remonter les informations, soit un organisme collecteur qui n'a pas fait son travail. Ce ne sera pas forcément un problème au niveau du centre des impôts, mais c'est nous qu'on appellera... »*

Par ailleurs, la France compte environ 3,6 millions d'employeurs particuliers, dont 50 % sont âgés de plus de 70 ans, selon la CGT. À partir du 1<sup>er</sup> janvier, ces employeurs sont censés prélever la part d'impôt adéquate sur le salaire de leur employé chargé du ménage, de la garde d'enfants ou de l'accompagnement de personne âgée. Le gouvernement a bien prévu un mécanisme pour que les tracasseries administratives soient réduites au minimum, mais les syndicats craignent de très nombreuses questions, ou complications.

Pour tous ces nouveaux arrivés dans le champ du recouvrement et du reversement de l'impôt, il ne serait sans doute pas idiot de prévoir des contrôles, et les agents afférents. Mais pour l'heure, les syndicats des impôts n'en connaissent pas les détails. Pas plus qu'ils ne savent s'ils seront chargés d'étudier les demandes de modulation émises par les contribuables en cours d'année. En théorie, tout Français pourra déclarer un mariage, une naissance ou une baisse de revenus, afin de faire évoluer le taux de son impôt. Le gouvernement s'est engagé à ce que les modifications soient prises en compte dans les trois mois, mais les syndicats se demandent quels moyens seront mis en place pour étudier les demandes...

Un dernier point inquiète particulièrement les syndicats : au 1<sup>er</sup> octobre 2016, il restait environ 1,2 million de personnes dont les identifiants nécessaires pour le prélèvement à la source n'ont pas encore été « fiabilisés ». Autrement dit, des citoyens redevables de l'impôt, déclarés comme tels par leur employeur, mais qui ne correspondent pas à une identité réelle retrouvée par le fisc. Jusqu'à présent, la déclaration par foyer fiscal permettait de ne pas se poser la question. *« On décompte par exemple plus de 100 000 identifiants non fiabilisés en Seine-Saint-Denis, indique François-Xavier Ferrucci. Il y a aussi un cas particulier à Mayotte, où le taux de fiabilisation est de seulement 40 %, car le nom patronymique n'existe pas [c'était le cas jusqu'en 2000, voir ici – ndlr] ! Un particulier peut utiliser un nom différent pour son employeur, le fisc ou les organismes sociaux. On voit mal comment on pourrait mettre en place le prélèvement à la source dans ce département français. Et s'il ne démarre pas dans celui-là, pourquoi le faire démarrer dans les autres ? »* La réponse appartiendra au futur gouvernement.

**Dan Israel**

# 82% des jeunes diplômés trouvent un emploi... oui mais

Par [Jean-Christophe Chanut](#) | 21/04/2017, 7:00 | 633 mots



82% des jeunes diplômés sont en emploi un an après l'obtention de leur diplôme, selon l'Apec. Mais 23% de ces jeunes considèrent que leur premier poste est un "job alimentaire" qui ne correspond pas à leur aspiration. (Crédits : Décideurs en région) Un an après l'obtention de leur diplôme les Bac+3 et plus sont en emploi... mais 23% évoquent un "job purement alimentaire".

Manifestement il se passe quelque chose de positif sur le marché du travail. [Déjà, dans sa dernière de conjoncture parue en mars, l'Insee](#) tablait sur 93.000 créations d'emplois, tous secteurs confondus, au premier semestre 2017, dont 81.000 dans le seul secteur marchand. Mercredi 19 avril, dans son enquête annuelle [« Besoin de main d'œuvre des entreprises \(BMO\), Pôle emploi](#) relevait que près de 2 millions de projets de recrutement étaient anticipés par les entreprises en 2017. Soit environ une hausse de 8% par rapport à 2016, ce qui représente 150.000 embauches potentielles supplémentaires. [L'Acoss \(Sécurité sociale\) a également rendu publiques le 20 avril](#) des statistiques positives sur les déclarations d'embauches.

## 12 mois après leur diplôme, 82% des Bac+3 et plus sont en emploi

C'est maintenant [l'Association pour l'emploi des cadres \(Apec\)](#) qui publie à son tour une enquête sur l'insertion des jeunes diplômés dont les résultats sont jugés « encourageants » par son président, Jean-Marie Marx. Il s'agit d'une nouvelle étude de l'Apec qui vise à suivre la situation professionnelle des jeunes diplômés (niveau Bac+3 et au-delà) douze mois après l'obtention de leur diplôme. En l'occurrence donc, il s'agit ici de la promotion 2015. De fait, à première vue, les résultats sont plutôt encourageants, douze mois après l'acquisition de leur diplôme, les Bac +3 et plus sont 82% à être en emploi et 92% à avoir déjà occupé un premier emploi (ce qui signifie qu'ils ont soit déjà changé d'emploi, soit qu'ils sont au chômage). Dit autrement, 9 jeunes diplômés sur 10 ont réussi à décrocher un premier emploi 12 mois après la fin de leurs études.

### **Une rémunération médiane annuelle brute de 28.000 euros**

Si l'on se concentre sur les Bac+5, ils sont 53% à être cadres (ou fonctionnaire catégorie « A »), 18% à être agents de maîtrise (ou fonctionnaire « B ») et 29% à être employés (ou fonctionnaires « C »). Par ailleurs, 55% bénéficient d'un CDI, 38% d'un CDD, 5% sont en intérim. Ils sont également 97% à se retrouver en emploi salarié, contre 2% comme indépendant ou profession libérale et 1% à être auto-entrepreneur ou chef d'entreprise. En moyenne, la durée de leur recherche d'emploi a été de 2,5 mois, ce qui est plutôt limitée, et un tiers ont trouvé leur poste en consultant les offres d'emploi.

En termes de fonctions, le « commercial, marketing » emploie 20% de ces jeunes diplômés, la « gestion, finance, administration » 17% et la fonction « Etudes et R&D » 13%. Enfin, la rémunération annuelle brute médiane atteint 28.000 euros

Fin publicité dans 20 s

4

Bien entendu, le taux d'emploi 12 mois après l'obtention du diplôme varie en fonction de la filière suivie. Le taux d'emploi atteint 68% pour ceux qui ont fait un cursus dans les sciences fondamentales, 87% pour les sciences technologiques, 80% pour les diplômés en Droit, Economie, Gestion.

### **Une forte minorité de cadres touchée par la précarité**

C'est donc plutôt une bonne nouvelle : les jeunes diplômés ne s'en sortent pas trop mal dans une conjoncture de l'emploi encore très convalescente. Mais attention, l'étude de l'Apec contient quelques informations qui viennent tempérer l'optimisme ambiant. D'abord, il convient de constater que parmi les Bac+5 (niveau Master 2), 8% sont toujours à la recherche d'un premier emploi et 11% sont déjà à la recherche d'un nouvel emploi. En outre, parmi ceux qui ont trouvé un premier poste et qui l'occupent toujours... 23% déclarent qu'il s'agit essentiellement d'un emploi « alimentaire »... faute de mieux.

Pis, chez les jeunes diplômés qui ont déjà connu une mobilité professionnelle, ils sont 47% à qualifier leur emploi actuel de « job alimentaire ». Il s'agit-là des jeunes qui enchaînent les « boulots » ne correspondant pas à leurs aspirations.

Y compris dans cette population donc, davantage « favorisée » que les moins diplômés, règne une forme de précarité.

### **JEAN-CHRISTOPHE CHANUT**

